



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

TOME 3 : RESUME NON TECHNIQUE

AVRIL 2024

SOMMAIRE

1. RESUME NON TECHNIQUE.....	4
1.1. PRESENTATION DU PROJET DE PCAET.....	4
1.2. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	4
1.3. DOCUMENTS CADRES AVEC LESQUELS LE PCAET DOIT ETRE COMPATIBLE OU QU'IL DOIT PRENDRE EN COMPTE.....	6
2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
2.1. SOCLE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE.....	8
2.2. METABOLISME ET CONTRIBUTION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	14
2.3. VULNERABILITE ET SANTE.....	20
3. INCIDENCES THEMATIQUES DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME D'ACTIONS ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION.....	27
3.1. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DES SCENARIOS ENVISAGES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	27
3.2. BILAN DES INCIDENCES RESIDUELLES DES SCENARIOS ENVISAGES.....	35
3.3. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DU SCENARIO RETENU.....	36
3.4. BILAN DES INCIDENCES RESIDUELLES DU SCENARIO RETENU.....	45
4. INCIDENCES THEMATIQUES DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME D'ACTIONS ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION (ERC).....	46
5. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	54
5.1. PRINCIPAUX ENJEUX LIES A LA PRESENCE DE SITES NATURA 2000.....	54
5.2. PRINCIPALES INCIDENCES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000.....	56
6. ANALYSE DES AUTRES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES PAR LE PCAET.....	57
6.1. LES CENTRES-VILLES ET BOURGS.....	60
6.2. LES GARES.....	65
6.3. LES BERGES DE L'OISE.....	67
6.4. LA STATION MULTI-ENERGIE D'HAROPA PORT.....	70
7. LE DISPOSITIF DE SUIVI DE L'APPLICATION DU PCAET AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT.....	73
7.1. INDICATEURS CLIMAT/AIR/ENERGIE.....	74

2. INDICATEURS SECTORIELS	75
3. AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	79

1. RESUME NON TECHNIQUE

L'évaluation environnementale intègre un résumé non technique permettant au public non spécialiste d'identifier les enjeux environnementaux prioritaires liés au territoire intercommunal et les moyens mis en œuvre pour y répondre. Le résumé fait le bilan des incidences positives et négatives de la modification du PLUi et des mesures intégrées pour éviter, réduire, voire compenser les impacts sur l'environnement.

1. PRESENTATION DU PROJET DE PCAET

Située à l'extrémité Nord de l'Île-de-France, la **Communauté de Communes du Haut Val d'Oise constitue un territoire d'interface de l'Île-de-France, entre l'urbanisation liée à l'attractivité régionale et les grands espaces agricoles**. Il se caractérise par une très forte présence d'espaces naturels, forestiers et agricoles, à hauteur de 64%. De plus, la CCHVO est composée de 9 communes pour un total de 38 282 habitants (Insee, 2021) et une superficie de 4 902 ha, les communes de Persan concentrant près de 32% de la population. Sa densité moyenne de population, de 807,4 habitants au km², est relativement importante, ce qui la classe dans la vulnérabilité « importante » des territoires face au changement climatique selon les indicateurs de l'ADEME.

2. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La présentation de la méthodologie est organisée selon les grands chapitres qui composent l'évaluation environnementale : l'état initial de l'environnement, la présentation des incidences thématiques globales, notamment sur les secteurs susceptibles d'être impactés, les sites Natura 2000, et les indicateurs de suivi.

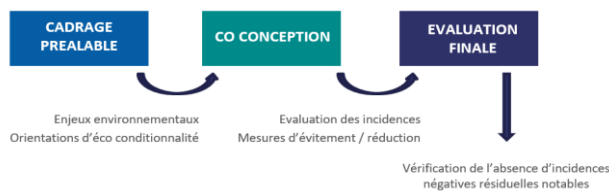
Tout au long de l'élaboration du document, **l'évaluation environnementale stratégique** a été menée en parallèle de l'élaboration du projet, de **façon totalement intégrée en toute itérativité**. L'évaluation environnementale est donc venue nourrir le PCAET à chaque étape pour que l'environnement ne soit pas perçu comme une contrainte mais bien comme l'un des éléments fondateurs du projet. L'objectif final étant de s'assurer que la **mise en œuvre du PCAET soit bien anticipée afin d'atteindre un optimum environnemental**.

L'évaluation environnementale se positionne également comme un outil d'aide à l'élaboration de politiques publiques, avec un triple objectif :

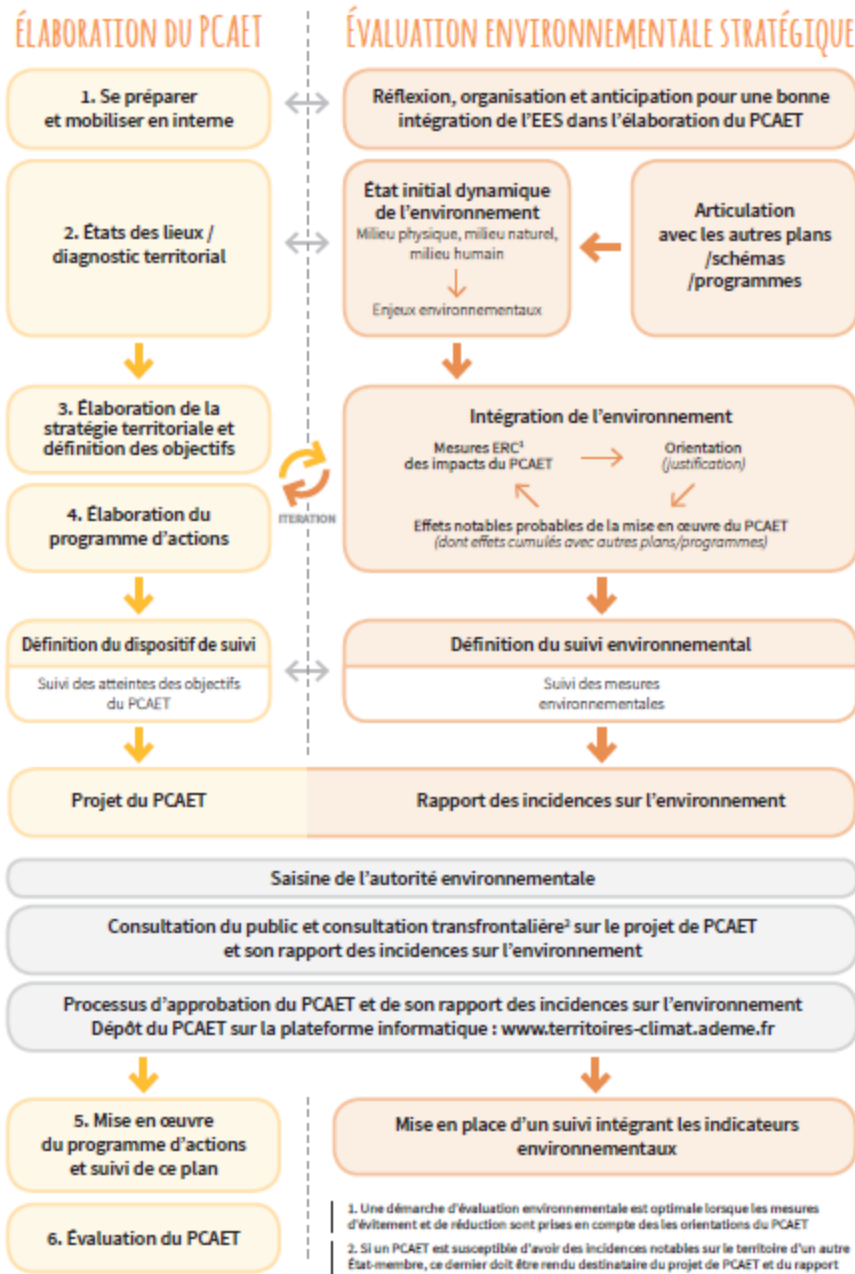
- Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET
- Éclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues
- Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel

3 étapes composent l'Evaluation Environnementale Stratégique :

- **Une phase Etat initial de l'Environnement** : elle permet de dégager les enjeux environnementaux et elle s'articule avec les autres plans et programmes (SNBC, PPE, SDRIF, etc.) ;
- **Une phase de contribution au vu de l'évaluation des incidences sur l'environnement** par des alternatives et des mesures d'évitement, de Réduction et de Compensation (E-R-C) qui permettent des nouvelles adaptation dans le PCAET ;
- **Une séquence sur l'analyse des incidences résiduelles** qui découle de la solution retenue et restitution de la démarche.



Méthodologie d'élaboration de l'EES

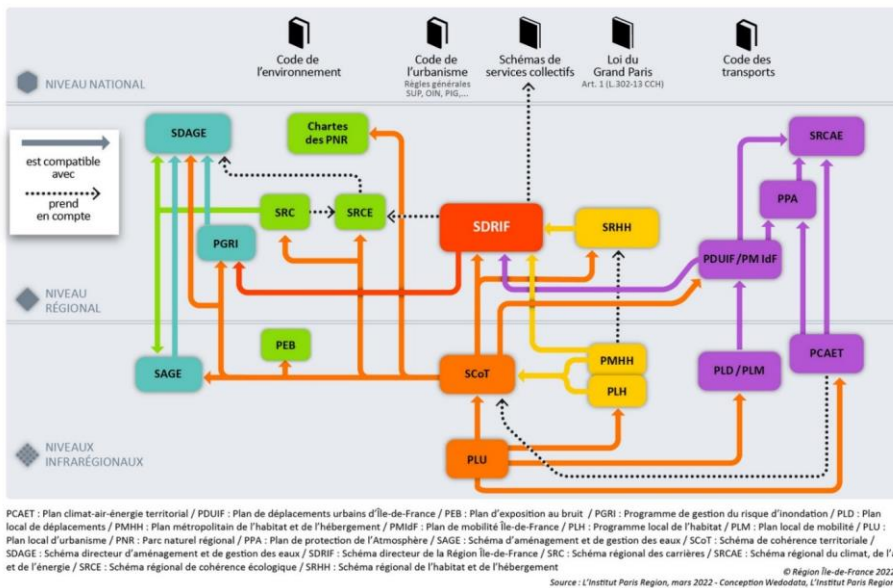


Méthodologie d'élaboration du PCAET et articulation des étapes avec l'EES (Source : ADEME)

3. DOCUMENTS CADRES AVEC LESQUELS LE PCAET DOIT ETRE COMPATIBLE OU QU'IL DOIT PRENDRE EN COMPTE

Le PCAET doit s'articuler avec un certain nombre de plans et programmes à échelles supérieures ou équivalentes. A ce titre, ce document a pour objectif d'analyser les documents cadres, selon les exigences du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, afin de déterminer le cadre environnemental à respecter, et à le traduire au sein de la stratégie territoriale et dans le programme d'actions.

Conformément à l'article L131-5 du le PCAET est pris en compte dans les plans locaux d'urbanisme et les documents tenant lieu.



Articulation du PCAET avec les différents plans et schémas. (Source : Institut Paris Région, 2022)

Le présent document analyse donc les documents suivants :

Sous le rapport de compatibilité :

- > La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ;
- > Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France ;
- > Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) d'Ile-de-France ;
- > Le Plan National de Réduction des Emissions de polluants atmosphériques (PREPA) ;
- > Le Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ;
- > Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

Dans le cadre de leur prise en compte :

- > Le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE) d'Ile-de-France ;
- > La Stratégie Nationale pour la Mobilisation de la Biomasse (SNMB) ;
- > Le Schéma Régional de la Biomasse (SRB) d'Ile-de-France
- > Le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE) bassin Seine Normandie

Pour chaque document cadre, le rapport d'évaluation environnemental présente le contexte dans lequel il s'inscrit et son objectif principal, la date à laquelle il a été approuvé, s'il fait l'objet d'une évaluation environnementale, et l'articulation en lien avec le PCAET. Un tableau récapitulatif énumère également les objectifs qualitatifs et quantitatifs de ce document.

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'Etat Initial de l'Environnement a été réalisé en parallèle de l'élaboration du diagnostic Climat/Air/Energie du PCAET de la CCHVO. Il a été effectué sur la base de données qualitatives et quantitatives sur l'ensemble du socle environnemental du territoire, et a notamment permis d'alimenter le volet vulnérabilité face aux effets du changement climatique. Le degré de traitement des thématiques est néanmoins à adapter de façon proportionnée en fonction des données disponibles, des enjeux et pressions, et surtout des risques d'incidences du PCAET sur ce thème.

Il est composé de trois grandes parties :

- **Socle paysager et écologique.** Cette partie traite l'identification et la préservation des enjeux paysagers et patrimoniaux, l'analyse du fonctionnement écologique du territoire et des espaces agricoles.
- **Métabolisme et contribution au changement climatique.** Cette partie aborde les thématiques du PCAET relatives aux consommations énergétiques et émissions de GES, ainsi que la gestion de la ressource en eau (eau potable, assainissement et eaux pluviales) et les déchets.
- **Vulnérabilité et santé.** Cette partie reprend les éléments du PCAET concernant la qualité de l'air et traite la question des enjeux liées aux risques naturels et technologiques, pollutions et nuisances.

Chaque thématique comprend une présentation des principaux documents cadres qui la concerne, une description de la situation sur le territoire à partir des données à disposition ainsi qu'une synthèse sous la forme d'une analyse « AFOM » (Atouts / Menaces / Faiblesses / Opportunités).

1. SOCLE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE

Un cadre paysager et patrimonial à valoriser dans le contexte de changement climatique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Equilibre entre urbanisation et espaces naturels, conférant un cadre de vie privilégiés aux habitants > La rive gauche est le secteur d'implantation initial des villes sur le territoire, présentant ainsi un patrimoine historique riche > Une qualité paysagère reconnue : sites inscrits (Ensemble du Massif des Trois Forêts de Carnelle, de l'Isle Adam et de Montmorency et leurs abords, et de la Corne Nord-Est du Vexin français) et un site classé (Parc de Nointel) > Territoire à l'interface entre deux PNR : le PNR du Vexin français et le PNR Oise-Pays de France > Richesse paysagère et écologique (Massif des trois forêts, Bois de la Tour) conférant une qualité élevée aux espaces de respiration et de loisirs > Plaines agricoles du plateau Nord très fertiles et offrant des ouvertures pour des vues lointaines sur le paysage > Le territoire du Haut Val d'Oise dispose d'un intérêt médiéval, agricole et paysager : inscription de grands sites boisés et agricoles ; 6 Monuments historiques classés, 5 Monuments historiques inscrits et un patrimoine local non classé mais identitaire 	<ul style="list-style-type: none"> > L'urbanisation le long des cours d'eau, accompagnée des infrastructures de transport coupent en partie le lien à l'eau que pourraient avoir les habitants > Rive Nord : Ruptures en termes de lisibilité et d'accessibilité depuis les espaces résidentiels vers les bords de l'Oise liées à la voie ferrée > Rive Sud : Ruptures paysagères ponctuelles liées aux infrastructures routières > Intensification de l'agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la taille des parcelles - Disparition des structures végétales (boisements, haies) > Perte de diversité des cultures et uniformisation des paysages > Activités humaines, source de fragmentation et de banalisation des paysages > Problématiques liées au développement urbain, qui entraînent des difficultés d'insertion visuelle (lisières au niveau des zones d'activités ou entrées de ville/village), ainsi que des ruptures paysagères (accès à l'eau etc.)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> > Valorisation de la présence de l'eau à envisager dans le cadre du PCAET dans un objectif de création de liaisons douces en lien avec les enjeux climatiques, dont la réduction des émissions liées aux mobilités > Forêts de Carnelle, de l'Isle Adam et de Montmorency en cours de classement en tant que « forêt de protection » du « Massif des Trois Forêts » > Les boisements constituent des puits carbone importants et des sources potentielles de production d'énergies renouvelables > Rénovation thermique du bâti ancien : levier d'action important de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES 	<ul style="list-style-type: none"> > Une banalisation des paysages en lien avec l'urbanisation et l'étalement urbain croissant > Des impacts possibles sur les paysages avec l'installation potentielle de dispositifs de production d'ENR > Perte de valeur patrimoniale lors des rénovations énergétiques > Des paysages et un patrimoine menacés par le réchauffement climatique (accentuation des événements extrêmes)

Patrimoine
 Evaluation Environnementale Stratégique et PCAET de la CC du Haut-Vex - DChe, Avril 2021



Monuments historiques

- Monument historique
- Périmètre de protection des monuments historiques

Site

- Classé
- Inscrit

N°	Nom monument historique
1	Calvaire de pierre du 16ème siècle
2	Eglise Notre-Dame de l'Assomption
3	Manoir
4	Tombeau de Marguerite-Joséphine Jacquot
5	Eglise
6	Cinéma Le Palace
7	Château féodal (ancien)
8	Relais de poste (ancien)
9	Eglise Saint-Laurent
10	Domaine de Nointel
11	Eglise
12	Eglise Saint-Vivien

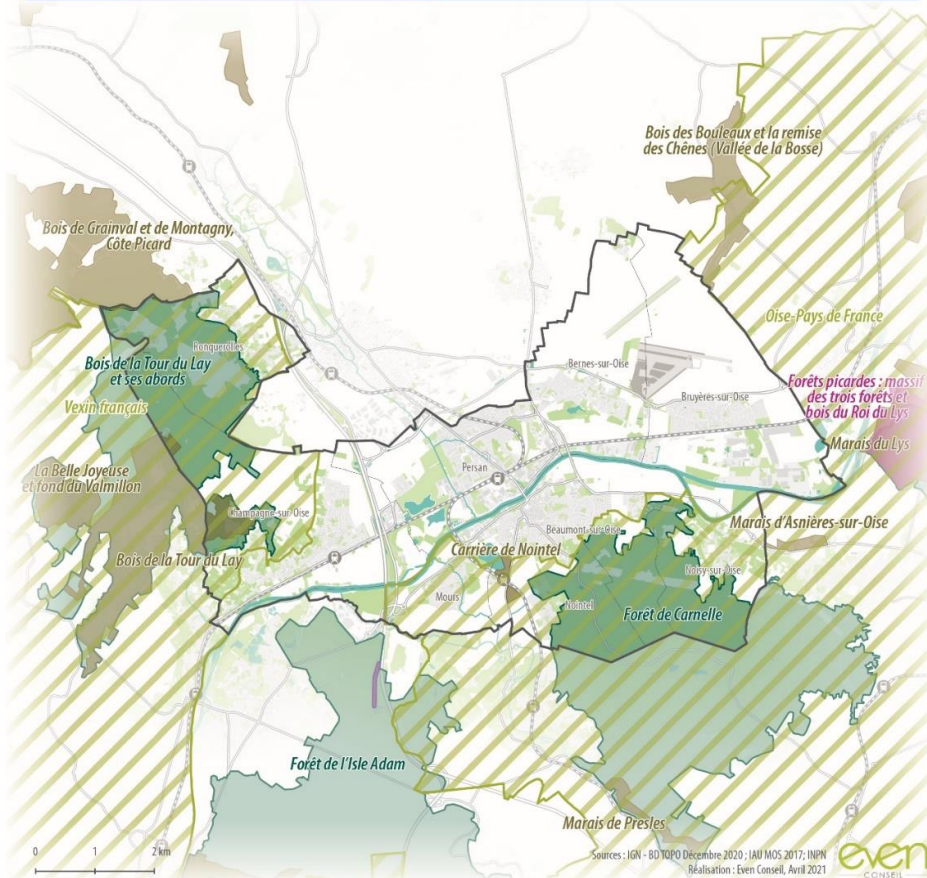
Un territoire inscrit dans un réseau écologique fonctionnel à conforter

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Une TVB inscrite au SRCE de la Région Ile-de-France : - 2 réservoirs de biodiversité, - 1 corridor écologique de la sous-trame arborée traversant les deux réservoirs, - 2 corridors écologiques de la sous-trame herbacée, - 1 continuum de la trame bleue identifié. > Plusieurs périmètres d'inventaire et de protection de la biodiversité : 2 PNR, 3 ZNIEFF (type 1 et 2), des ENS et des EBC > De vastes espaces naturels et boisés correspondant aux grands massifs forestiers et aux vallées, l'Oise rivière à préserver, > Présence de zones humides classées 1,2,3, et 5 constituant la trame bleue > Une biodiversité faunistique très riche > Espaces de nature en ville permettant le support d'une trame verte et bleue en « pas japonais » : <ul style="list-style-type: none"> - Parcs et jardins à Beaumont-sur-Oise et Persan - Coulée verte à Bruyères-sur-Oise - Parc du château à Nointel 	<ul style="list-style-type: none"> > Des obstacles aux continuités écologiques représentés par les infrastructures de transport terrestres traversant le territoire (autoroute A16, voie ferrée, axes départementaux) > Une quasi-absence de patrimoine boisé dans les plaines agricoles, support relais pour la biodiversité ; > Le socle en béton des berges des cours d'eau au niveau des espaces urbanisés et zones d'activités constitue une discontinuité au niveau écologique
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> > Des grandes orientations fixées par les documents cadres à prendre en compte pour assurer la protection des milieux naturels > Des massifs forestiers jouant un rôle de puit carbone, essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique et contribuant à la limitation de la pollution de l'air > Des espaces de nature en ville apportant de nombreux bénéfices (gestion des eaux pluviales, des îlots de chaleur...) qui pourront se renforcer dans le cadre de projets : réaménagement des berges, travail sur les îlots de chaleur, actions cœur de ville... 	<ul style="list-style-type: none"> > Une urbanisation croissante (étalement urbain, création d'infrastructures...) contribuant à la fragmentation des milieux naturels et à la consommation d'espaces agricoles. > Des milieux naturels et des espèces menacés par le dérèglement climatique : hausse des températures, augmentation des risques naturels... ; > L'arrivée d'espèces exotiques envahissantes entrant en compétition avec les espèces locales et participant à l'érosion de la biodiversité locale > Des forêts vulnérables à l'augmentation des températures, à la variabilité des précipitations et aux épisodes de sécheresse plus fréquents



Périmètres d'inventaire et de protection de la biodiversité

Evaluation Environnementale Stratégique et PCAET de la CC du Haut-Val-d'Oise, Avril 2021



Périmètre de protection

- N2000 - Zone de Protection Spéciale
- Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Parc Naturel Régional

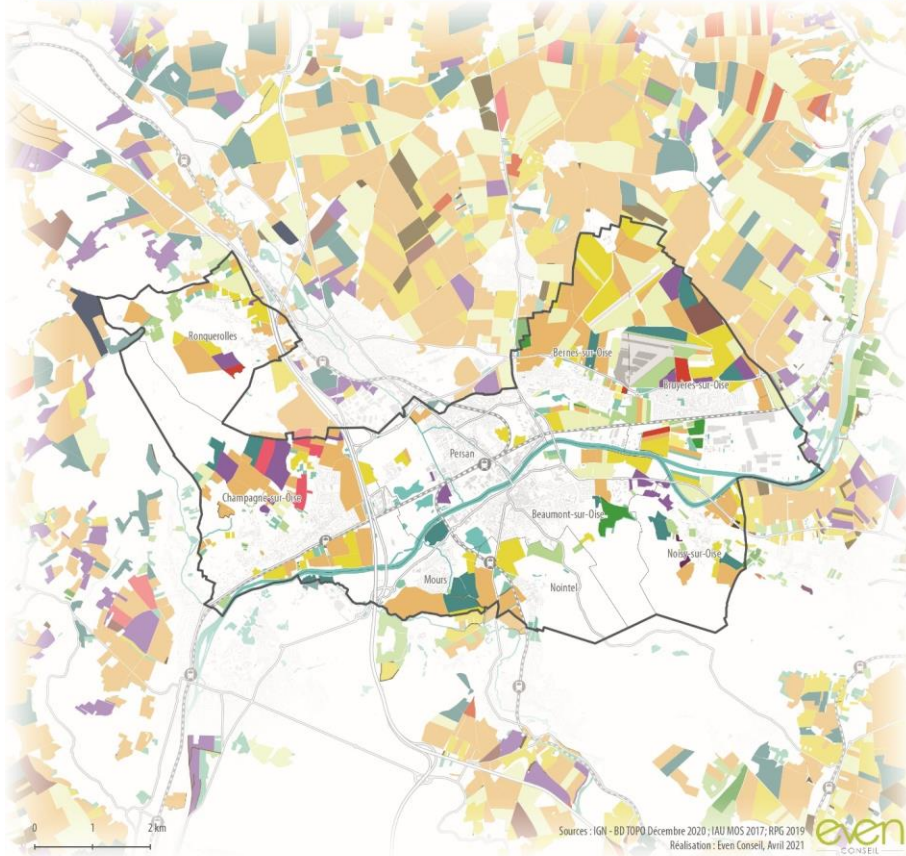
Périmètre d'inventaire

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de Type II

Une nécessaire prise en compte du défi climatique dans le secteur agricole local

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Un encadrement du territoire par deux PNR qui valorisent la production agricole notamment locale : <ul style="list-style-type: none"> - PNR du Vexin français (Ronquerolles, Champagne-sur-Oise) - PNR Oise-Pays de France (Mours, Nointel, Noisy-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise) > Une émergence de la valorisation de produits locaux et de proximité > Une adoption croissante des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 	<ul style="list-style-type: none"> > Généralisation de la céréaliculture > Absence d'exploitation engagée dans l'agriculture biologique sur le territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> > Diversification des pratiques agricoles et des cultures > Etoffement des emprises forestières > Demande sociale de produits locaux > Développement d'une agriculture biologique ou raisonnée, ainsi que d'une agriculture conservatrice des sols > Renforcer les filières en circuits courts 	<ul style="list-style-type: none"> > Régression des terres agricoles au profit de l'urbanisation > Suppression des éléments paysagers > Appauvrissement des habitats écologiques > Réduction du potentiel agronomique des sols et pollution des milieux naturels > Concurrence vis-à-vis de la ressource en eau > Déstockage de carbone

Typologie des espaces agricoles
Évaluation Environnementale Stratégique et PCAET de la CC du Haut-Vallée-Oise, Avril 2021



Registre Parcellaire Graphique (RPG)

- | | |
|---|---|
| Autres céréales | Légumes ou fleurs |
| Autres cultures industrielles | Maïs ensilage |
| Autres oléagineux | Orge |
| Blé tendre | Prairies permanentes |
| Colza | Prairies temporaires |
| Divers | Protéagineux |
| Fourrage | Tourmesol |
| Gel (surfaces gelées sans production) | Vergers |

2. METABOLISME ET CONTRIBUTION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des consommations d'énergie liées au secteur résidentiel et une part de production d'énergies renouvelables peu conséquente dans la consommation totale

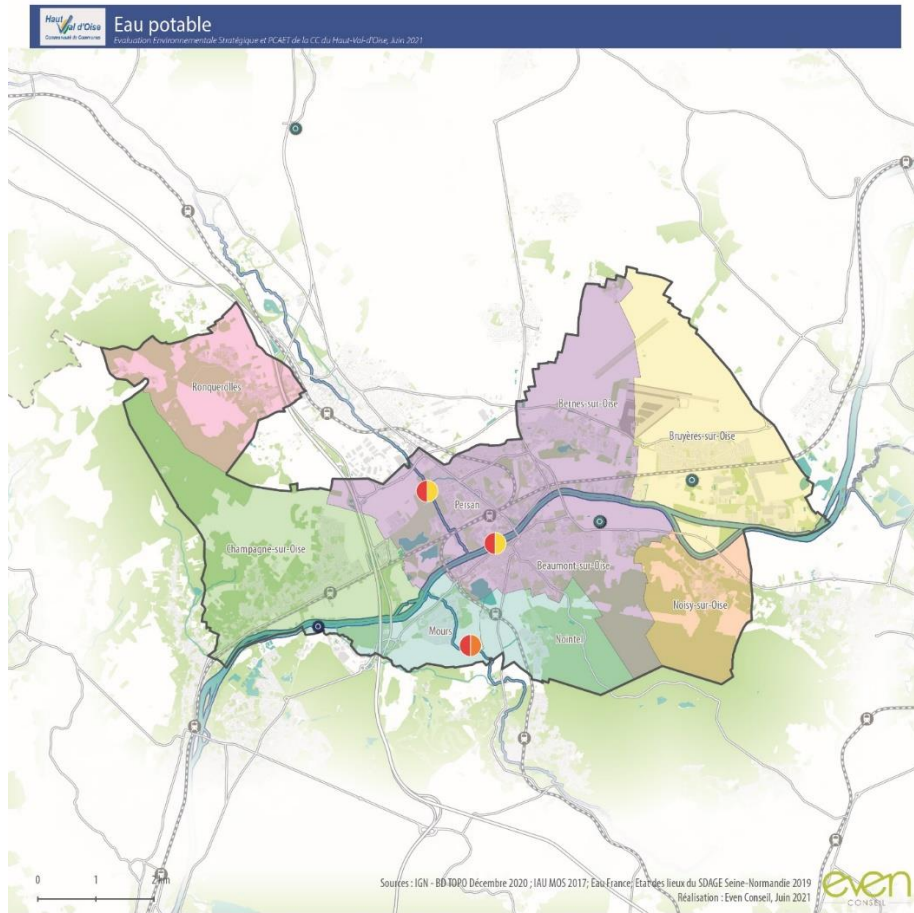
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Des consommations énergétiques globales relativement maîtrisées (0,27% des consommations franciliennes pour 0,32% de la population) > Une diminution des consommations énergétiques de 4,8% depuis 2005 > Une baisse considérable des consommations énergétiques notamment en lien avec la désindustrialisation du territoire (-45% pour le secteur de l'industrie) depuis 2005 > La part des consommations énergétiques issues du secteur des transports routiers dans la moyenne régionale > Un secteur agricole, très peu consommateur (0,3%) > Une contribution des énergies non renouvelables aux consommations énergétiques totales à hauteur de 64% > Des communes rurales peu consommatrices 	<ul style="list-style-type: none"> > Une diminution des consommations énergétiques, bien inférieure à celle observée sur le territoire francilien (26%) > Une hausse des consommations énergétiques depuis 2015 notamment tirée par le secteur tertiaire (+26%) > Les secteurs résidentiel et tertiaire, plus de 2/3 des consommations issues du territoire > Le chauffage, premier usage pour les secteurs résidentiel et tertiaire > Une contribution des maisons du parc privé à hauteur de 75% des consommations énergétiques du secteur résidentiel > Les pôles principaux de Persan et Beaumont-sur-Oise contributeurs pour plus de moitié (54%) aux consommations énergétiques totales > Les communes de Beaumont-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Mours et Persan relativement consommatrices par rapport à leur population
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> > Des coûts liés à l'énergie de plus en plus élevés à anticiper, un levier d'action pour inciter les différents acteurs à la lutte contre la précarité énergétique > De nombreux leviers (sobriété, efficacité...) à actionner dans le secteur du bâtiment (résidentiel-tertiaire) > Un bon maillage de transports en commun permettant de développer les alternatives aux modes de transports individuels > Une tendance à la densification sur le territoire, limitant les consommations énergétiques futures 	<ul style="list-style-type: none"> > Une tertiarisation de l'économie accentuant les consommations énergétiques du secteur du bâtiment > Une tendance à l'urbanisation du territoire (indice de construction de 183 en 2017 contre 153 pour l'augmentation des ménages), facteur de consommations énergétiques > Une augmentation du coût de l'énergie dans les années à venir, accentuant la précarité et vulnérabilité énergétique du territoire

Des émissions de gaz à effet de serre en baisse et un stockage carbone important sur le territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Des émissions de GES qui ne sont pas surreprésentées vis-à-vis de celles émises sur les territoires de la région et du département > Des émissions de GES globalement en baisse depuis 2005 (-13,8%) liée à l'industrie (47%), au résidentiel (11,9%) et aux transports routiers (4,2%) > Les secteurs agricoles (2,7%) et de l'énergie (0,6%), très peu contributeurs > Des espaces naturels (forêts, sols agricoles...) très présents sur le territoire (63%) participant grandement au stockage carbone (25 960 720 teqCO₂) > Des flux de carbone à hauteur de 6 920 teqCO₂ / an stockés grâce aux espaces naturels et aux produits bois (dont bâtiment) 	<ul style="list-style-type: none"> > Les secteurs résidentiel (35%) et tertiaire contributeurs (18%) pour plus de la moitié (53%) des émissions de GES > Les transports routiers, contributeurs pour près de 35% aux émissions de GES > Une diminution des émissions totales de GES inférieure aux objectifs du SRCAE et aux moyennes départementale (24,1%) et régionale (21,9%) > Des émissions en hausse dans le secteur tertiaire (23%) depuis 2005 et en hausse pour le secteur résidentiel (4,7%) depuis 2015 > Des émissions en stagnation dans le secteur de l'agriculture contrairement à une baisse observée à l'échelle du département (14,7%) et de la région (6,3%) > Les pôles principaux de Persan (30%), Beaumont-sur-Oise (19%), et les communes de Champagne-sur-Oise (22%) et Bruyères-sur-Oise (11%), principaux émetteurs des émissions totales > Champagne-sur-Oise, une commune contributrice aux émissions des GES issues de l'agriculture et des transports routiers à hauteur respectivement de 35% et 38% > Persan et Bruyères-sur-Oise, les deux principales communes pour les émissions de GES issues de l'industrie > Des changements d'affectation des sols (naturels > agricoles ; agricoles > artificialisés...) qui participent au déstockage carbone à hauteur de 627 teqCO₂/ an émis
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> > Des leviers importants à actionner sur les secteurs routier, résidentiel-tertiaire, principaux postes émetteurs > Une baisse de l'activité industrielle, opportunité de poursuivre la réduction des émissions de GES du secteur industriel > Une tendance à la densification sur le territoire, limitant de potentielles émissions de GES > La conservation des surfaces naturelles en faveur du maintien du stockage carbone sur le territoire > Une désimperméabilisation des sols dans le cadre du PCAET sur certains secteurs pour accroître les capacités de stockage sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> > Des émissions de GES en légère hausse sur la période 2015-2018 issues de certains secteurs > Une tertiarisation de l'économie accentuant les émissions du secteur du bâtiment > Une tendance à l'urbanisation du territoire (indice de construction de 183 en 2017 contre 153 pour l'augmentation des ménages), facteur d'émissions de GES et de déstockage carbone

Un cycle de l'eau à préserver face aux pressions

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Une gestion de l'eau sectorisée et interconnectée sur le territoire > Une qualité de l'eau distribuée et consommée en conformité vis-à-vis de la réglementation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> > Une ressource en eau limitée > Absence d'interconnexion entre le SIE du Plateau de Thelle avec d'autres syndicats (vulnérabilité de Ronquerolles) > Une eau dure nécessitant un traitement de décarbonatation ou de filtration de charbon actif en grain (CAG) > Des capacités de stockage limitées > Une dégradation de l'état écologique et chimique des masses d'eau de surface et souterraine > Les nitrates source de dégradation de la qualité de l'eau au niveau de plusieurs captages (SIEG Persan Beaumont, Asnières-sur-Oise, Puisieux-le-Hauberger) > Les pesticides autres, source de pollution importante (captages du SIEG Persan Beaumont, SIE du Plateau de Thelle et SIAEP de l'Isle Adam) > Des problématique de conformité et de surcharge des stations d'épuration (Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise...) > Une gouvernance de l'assainissement à centraliser
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> > Tous les captages font l'objet d'une procédure de protection qui est en cours > Réduire le déversement d'effluents industriels 	<ul style="list-style-type: none"> > Sur le territoire desservi par le SIAPBE, 23 établissements sont autorisés au déversement d'effluents industriels, dont 11 situés sur le territoire de la CCHVO > Une conformité des équipements à surveiller <ul style="list-style-type: none"> - La STEU de Champagne-sur-Oise est non conforme en équipement - Surcharge de la STEU de Bruyères-sur-Oise, pourtant dite « conforme »



État écologique et chimique des masses d'eau superficielles

État écologique des cours d'eau (==) État chimique des cours d'eau (==)

État actuel : Moyen (jaune), Médiocre (orange)
État actuel : Bon (vert), Mauvais (rouge)

État écologique et chimique des masses d'eau souterraine

État : Bon état (vert), Mauvais état (rouge)

État quantitatif (carte verte)
État chimique (carte rouge)

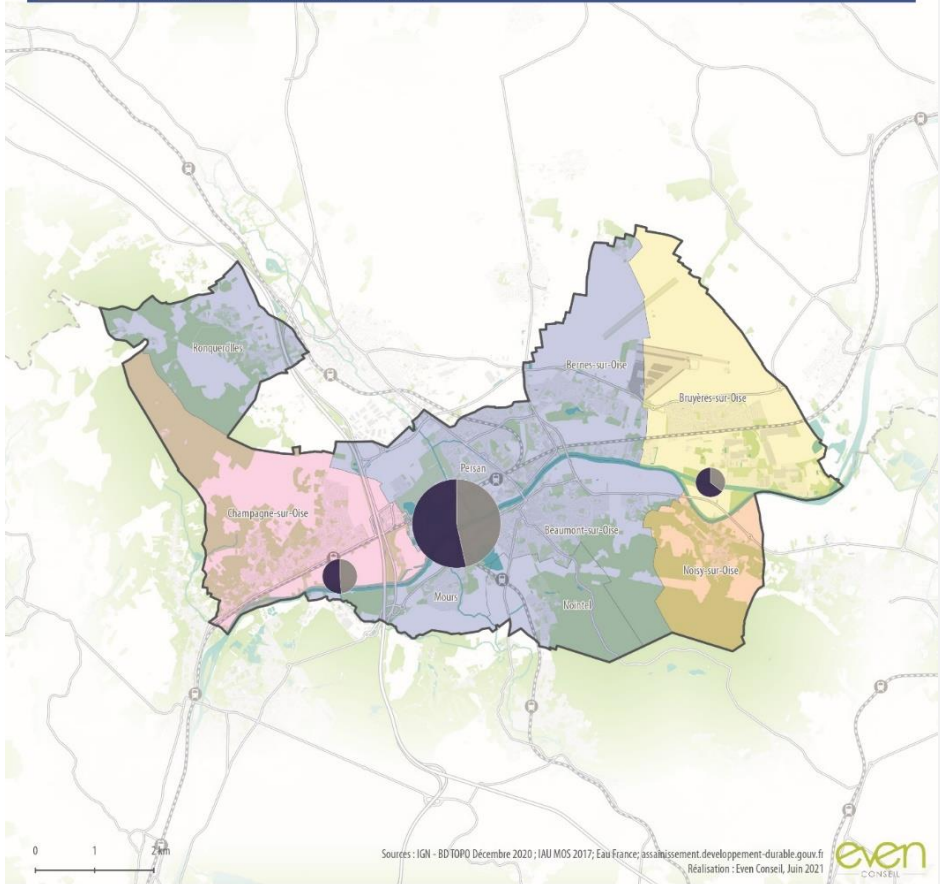
Syndicat de gestion de l'approvisionnement en eau potable (AEP)

- SIE Plateau de Thelle
- SIAEP de la Région de l'Isle Adam
- SIAE Mours-Nointel-Presles
- SIEG Persan Beaumont
- SIECCAO
- Commune de Bruyères-sur-Oise

Captages et station d'épuration

- Captage sensible (cercle blanc)
- Captage prioritaire (cercle noir)
- Périmètre de protection des captages (donnés en attente) (carré blanc)

Assainissement
 Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la CC du Haut-Haut-Oise, Juin 2021

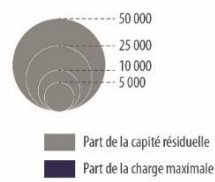


Syndicat de gestion de l'assainissement collectif

- Commune de Champagne-sur-Oise
- Commune de Bruyères-sur-Oise
- SIA de Persan, Beaumont-sur-Oise et Environs
- SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux

STEP

Capacité nominale des stations d'épuration (en EH)



Une gestion des déchets à intégrer aux enjeux de transition énergétique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Un territoire peu producteur de déchets : 43kg/hab/an > Une diminution 2,21%/an de la production des déchets > Une valorisation des déchets attribuée à trois éco-organismes > Retombées importantes issues de la modernisation et réhabilitation de la déchetterie de Champagne-sur-Oise (79% des déchets sont recyclés) > Mise en place du processus de tri mécano-biologique : valorisation des ordures ménagères résiduelles pour compostage ; > Vente de compost issu de la valorisation des ordures ménagères résiduelles aux agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Les encombrants en hausse (taux de valorisation de 22,6%) > Enfouissement des déchets non valorisés
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets > Etudier les bénéfices tirés de la mise en place de la redevance spéciale > Des opportunités avec la loi « transition énergétique pour la croissance verte » du 07 août 2015 qui vise principalement la réduction des déchets (50% de l'enfouissement d'ici à 2025) 	<ul style="list-style-type: none"> > Une augmentation des flux routiers liées à la collecte et au traitement des déchets

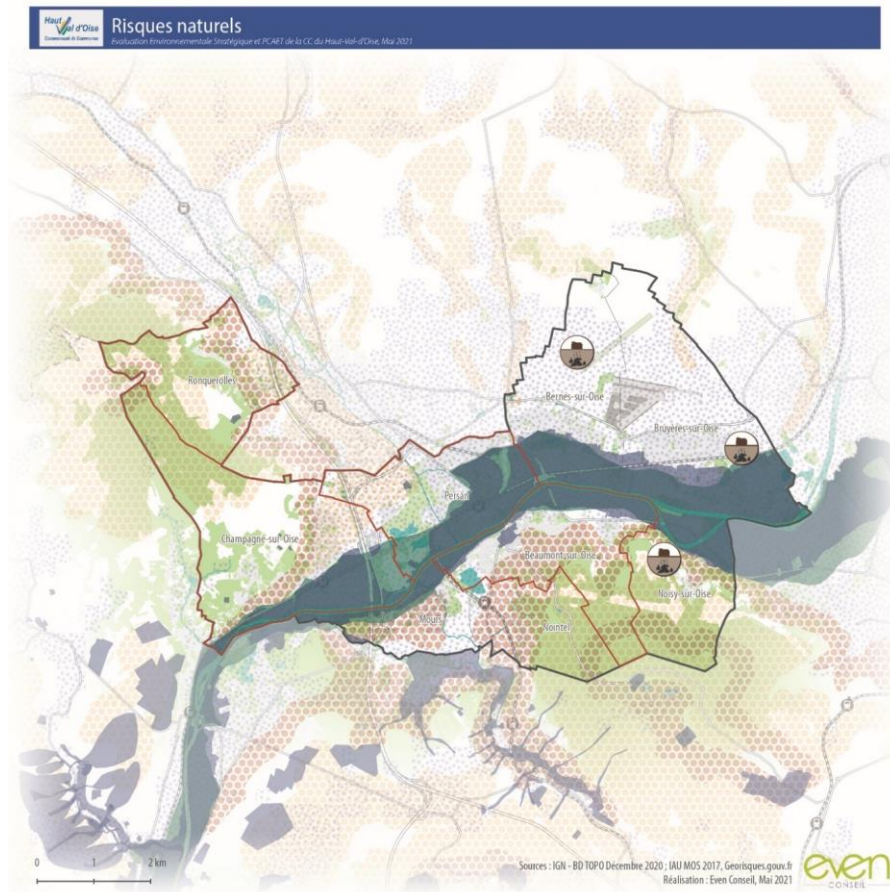
3. VULNERABILITE ET SANTE

Une qualité de l'air à prendre en compte sur le territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Une pollution de fond relativement faible, comparée à la région et au département. > Des émissions de polluants globalement en forte baisse depuis 2005. > Des concentrations en polluants en baisse depuis une dizaine d'années. > Des concentrations moyennes en PM_{2.5} et PM₁₀ respectant les objectifs de qualité. > Des concentrations moyennes en NO_x en dessous des valeurs réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> > Des émissions importantes de COVnm et de NO_x > Une contribution importante du secteur résidentiel aux émissions de PM_{2.5} et PM₁₀. > Une contribution très importante du trafic routier aux émissions de NO_x. > La commune de Champagne-sur-Oise classée en zone sensible pour la qualité de l'air. > Une concentration moyenne en ozone élevée, et en augmentation depuis plusieurs années.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> > Des leviers importants à actionner principalement sur les secteurs du trafic routier et du résidentiel pour diminuer les émissions de polluants sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> > De nouveaux habitants soumis à l'exposition des polluants atmosphériques, notamment aux abords du trafic routier. > Des populations sensibles (nourrissons, enfants, femmes enceintes, personnes âgées...) de plus en plus vulnérables aux effets de la pollution atmosphérique

Des risques, pollutions et nuisances à prendre en compte face à la vulnérabilité exacerbée par les changements climatiques

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> > Une bonne connaissance des risques naturels sur le territoire, ainsi que des risques technologiques et des nuisances > De faibles risques liés aux activités des ICPE, et absence de sites SEVESO 	<ul style="list-style-type: none"> > L'aléa inondation par débordement et remontées de nappe qui touche des secteurs urbanisés ; > Une exposition aux mouvements de terrain disparate sur le territoire ; > Un aléa fort de mouvement de terrain touche des secteurs urbanisés > Beaumont-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Persan et Ronquerolles sont particulièrement sensibles au risque d'effondrement ou d'affaissement lié à la présence d'anciennes carrières ; > Un territoire fortement exposé aux nuisances sonores des infrastructures de transport terrestre : <ul style="list-style-type: none"> - Secteurs résidentiels à Persan, Champagne-sur-Oise et Mours - Mours affectée par la D922
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> > Des besoins en chauffage en diminution en lien avec le réchauffement des températures et la baisse du nombre de jour de gel > Une réduction de la vulnérabilité à engager dans le cadre du programme d'actions du PCAET > Profiter de certaines friches industrielles pour développer de nouveaux projets intégrés au PCAET ou les énergies renouvelables (centrale solaire par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> > Un risque inondation qui peut s'accroître en lien avec l'augmentation des épisodes pluviaux et l'urbanisation > Une exposition aux TMD liée à l'A16 (Champagne-sur-Oise, Mours, Persan, Ronquerolles) ; aux canalisations gérées par GRTgaz (Beaumont, Bruyères, Nointel et Persan) et TRAPIL (Champagne-sur-Oise et Mours notamment) > Bruyères-sur-Oise et Persan particulièrement sensibles face au risque de pollution des sols (majorité des sites BASIAS, BASOL, IREP implantés sur ces communes)



Risques inondations par remontées de nappe

- Périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée de l'Oise (PPRI)
- Atlas des Zones Inondables (AZI)

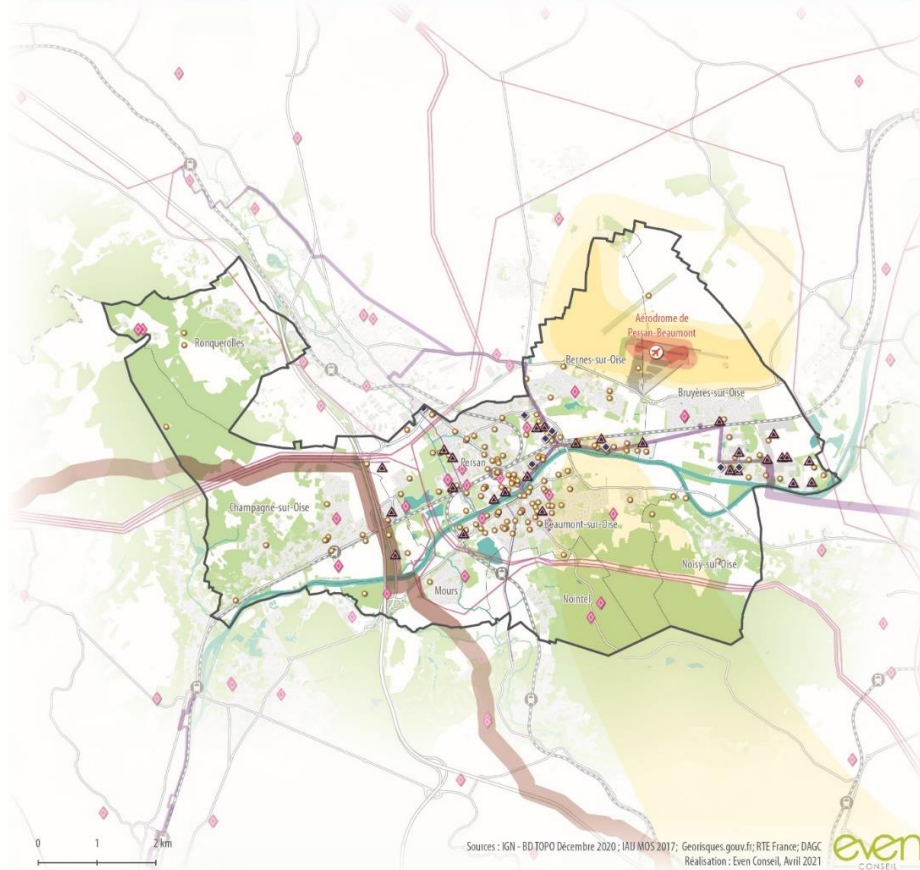
Aléa remontées de nappe

- Zones sujettes aux débordements de nappe ou aux inondations de cave

Mouvements de terrains

- Retrait-gonflement des argiles
- Fort
- Moyen
- Plans de Prévention des Risques de Mouvement de terrain - affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (Article R111-3 valant PPR)
- Cavités et mouvements de terrain relevés dans les communes

Nuisances et risques technologiques
Evaluation Environnementale Stratégique et PCAET de la C.C. du Haut-Viv-d'Oise, Avril 2021



Sources : IGN - BD TOPO Décembre 2020 ; IAU MOS 2017 ; Georisques.gouv.fr; RTE France; DAGC
 Réalisation : Even Conseil, Avril 2021

Pollution des sols et risques technologiques

- Site BASIAS
- ◆ Site BASOL
- ▲ Site ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

Transport de matières dangereuses par canalisation :

- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Nuisances sonores

Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D

Nuisances électromagnétiques

- ◆ Antennes relais
- Lignes Haute-Tension

Hiérarchisation des enjeux

	ENJEUX	BILAN
Paysage et patrimoine	Valoriser les éléments de nature paysagers en lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatique	Fort
	Encourager la diversification des cultures et les pratiques durables, améliorant la résilience face aux changements climatiques et animant les paysages	Fort
	Intégrer les nouveaux aménagements et projets (réhabilitations, constructions neuves, énergies renouvelables...) dans l'environnement paysager	Moyen
	Permettre la rénovation énergétique du bâti ancien et l'installation d'énergies renouvelables, tout en respectant la valeur patrimoniale (qualités architecturales matériaux, ...) du territoire	Moyen
	Anticiper l'augmentation de la sensibilité du patrimoine aux risques (retrait-gonflement des argiles, inondation) dans le contexte de changement climatique	Moyen
	Développer les opportunités de lecture du paysage du Haut Val d'Oise depuis les infrastructures de transport du territoire	Faible
	Profiter des projets innovants et ambitieux pour revaloriser les espaces à faible intérêt paysager et adoucir les lisières brutales (entrée de ville, le long des axes principaux du territoire, ...)	Moyen
Trame verte et bleue	Eviter ou limiter les nouveaux projets en lien avec le PCAET dans les secteurs d'inventaire et de protection de la biodiversité (périmètres Natura 2000, ZNIEFF, etc)	Fort
	Tirer profit du PCAET pour protéger, restaurer et développer durablement les réservoirs d'intérêt écologiques identifiés au sein des espaces, ainsi que les continuités et liaisons entre les réservoirs	Fort
	>> Protéger, restaurer et développer l'ensemble des composantes du socle naturel du territoire, qui en plus de préserver la biodiversité, participent à la lutte contre le changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Maintenir les boisements, valoriser leur potentiel de stockage de carbone et de production bois-énergie (forêt de Carnelle, Bois de la Tour du Lay...) Préserver les habitats aquatiques et humides pour leur rôle dans la résilience face au changement climatique de la vallée de l'Oise mais aussi des affluents et autres cours d'eau (l'Esches, ru des Presles, ruisseau de la Copette, etc.) Développer les structures végétales dans les espaces agricoles, espaces relais aux déplacements des espèces 	Fort
	Conserver et créer des éléments de nature notamment en cœur de ville, sources de rafraîchissement et points d'appui au renforcement de la qualité du cadre de vie (loisirs, déplacements, etc.)	Fort
Agriculture	Concilier le développement du territoire dans le cadre du PCAET et la pérennité des activités agricoles, forestières, des milieux naturels et du grand paysage qui leur est associée.	Moyen
	Favoriser l'agriculture alternative et de proximité en lien avec les défis de la transition écologique <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement d'une agriculture plus durable et de nouveaux modes de production permettant de limiter les intrants (biologique, raisonnée) Soutenir de nouveaux modes de distribution alimentaire comme les circuits courts pour limiter les émissions de GES liées aux déplacements 	Moyen

ENJEUX		BILAN
	<p>Favoriser le stockage du carbone par les sols agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles et protéger, voire développer le petit patrimoine naturel (haies, bosquets, talus enherbés...) • Engager des démarches de culture alternative notamment de conservation des sols 	Moyen
	<p>Poursuivre le développement de filières agricoles innovantes en lien avec le développement économique et la mise en valeur du territoire de variétés adaptées, économies d'eau, etc. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orienter le développement du territoire et poursuivre les projets en cours vers la valorisation énergétique) • Utiliser les ressources agricoles pour le développement de filières locales 	Moyen
Consommations énergétiques et production d'énergies renouvelables	Maîtriser les besoins énergétiques du secteur résidentiel, sources de précarité énergétique et de pressions sur les ressources d'énergie fossile	Fort
	Limiter les impacts des déplacements sur les consommations énergétiques	Fort
	Développer et intensifier la production d'énergies renouvelables afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles	Fort
Emissions de GES et stockage carbone	Réduire les émissions de GES principalement dans les secteurs du transport routier et du résidentiel-tertiaire, principaux postes émetteurs	Fort
	Infléchir les émissions en stagnation dans le domaine de l'agriculture pour suivre les tendances régionale et départementale	Fort
	Conservier et accroître les espaces naturels, pour maintenir le stockage carbone du territoire	Fort
	Limiter le changement d'affectation des sols pour enrayer la déséquestration du carbone	Fort
Cycle de l'eau	<p>Contribuer à la diminution des consommations énergétiques liées à la collecte, au transport et au traitement de la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser l'origine des sources de pollutions afin d'atteindre de bons états écologiques et chimiques des masses d'eau de surface et souterraine • Limiter la consommation d'eau potable notamment par la récupération systématique de la ressource dans le cadre de projets d'aménagements, de constructions, ou à la parcelle • Assurer l'accès à la ressource en eau par des interconnexions intégrées et des systèmes de stockage pour l'ensemble du territoire • Anticiper les projets au regard de leur desserte en assainissement et en eau potable pour limiter les extensions de réseau et donc la consommation d'espaces agricoles ou naturels • Maximiser le raccordement au réseau d'assainissement collectif et limiter le nombre de dispositif d'assainissement non collectif afin de soutenir la mise aux normes des équipements et éviter les pressions sur les milieux naturels 	Fort
	<p>Amplifier la valorisation énergétique des réseaux et infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les niveaux de performance des réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usées • Moderniser les stations d'épurations afin de répondre aux besoins de consommation • Maintenir des niveaux de consommation d'énergie stables, voire les réduire malgré l'augmentation des volumes d'eau reçus 	Fort

	ENJEUX	BILAN
Gestion des déchets	Soutenir la diminution de l'impact énergétique lié à la collecte et au transport des déchets : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions du syndicat TRI-OR • Amplifier la sensibilisation d'information pour réduire les ratios de collecte • Perfectionner la gestion globale des déchets (stratégie intercommunale, flux collectés, acteurs de valorisation et recyclage...) • Maîtriser, afin de limiter, les points de dépôts sauvages (coûts énergétiques et de tri supplémentaires) 	Fort
	Renforcer la valorisation et réduire le taux de refus et d'enfouissement : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la valorisation énergétique et organique de la matière sur les sites de traitement • Développer des circuits pérennes d'économie circulaire (valorisation des ordures ménagères résiduelles en compost pour l'agriculture locale) • Promouvoir le compostage individuel • Soutenir et renforcer les dynamiques d'économie circulaire mises en place (ressourceries, recycleries, borne de collecte de textiles etc.) 	Fort
Qualité de l'air	Engager une rénovation du bâti massive et diminuer les dépenses énergétiques liées au résidentiel	Fort
	Limiter l'usage de la voiture individuelle et promouvoir les mobilités durables, dans le but de réduire les émissions de polluants liés au trafic routier.	Fort
	Favoriser les bonnes pratiques agricoles pour diminuer les émissions de NH3.	Fort
	Limiter l'exposition des habitants les plus vulnérables à la pollution atmosphérique, notamment aux abords des infrastructures routières	Moyen
Risques naturels, technologiques et nuisances	Améliorer de la prise en compte des risques naturels (inondation, mouvement de terrain) dans le cadre du PCAET (lien avec les documents d'urbanisme) afin de limiter et maîtriser la vulnérabilité de la population et des biens face aux risques, notamment dans un contexte de changement climatique qui accentue les aléas	Moyen
	Mener une politique transversale en faveur de la prévention des risques : <ul style="list-style-type: none"> • Préserver et protéger les éléments de la Trame Verte et Bleue pour assurer la résilience du territoire • Sensibiliser et informer la population pour contribuer à réduire la vulnérabilité 	Fort
	Tenir compte des infrastructures et installations présentes dans les choix d'urbanisme pour maîtriser l'exposition aux risques technologiques des futurs projets	Faible
	S'appuyer sur les sites potentiellement pollués pour engager une dépollution douce tout en promouvant des opérations de stockage carbone dans les sols à l'occasion de projets innovants	Fort
	Prendre en compte les niveaux sonores en lien avec les infrastructures et installations pour maîtriser l'exposition au bruit des résidents et usagers	Faible

3. INCIDENCES THEMATIQUES DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME D' ACTIONS ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

1. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DES SCENARIOS ENVISAGES SUR L'ENVIRONNEMENT

En appui des 3 scénarios, il a été présenté une analyse des incidences négatives et positives attendues pour chacun d'entre eux afin de d'accompagner la collectivité dans la définition d'une stratégie de PCAET finale qui puisse intégrer au mieux les enjeux environnementaux soulevés dans le diagnostic.

Les trois scénarios proposés sont les suivants :

1. Scénario « tendanciel » : il s'agit d'un scénario au fil de l'eau dont les conséquences de la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sont maintenues à terme vis-à-vis des enjeux environnementaux et la santé humaine.
2. Scénario « réglementaire » : Ce scénario vise une prise en compte des objectifs énergétiques et climatiques minimaux de façon à tendre vers les objectifs nationaux et aller vers une production d'énergie renouvelable en adéquation avec les besoins ;
3. Scénario « Négawatt » : Ce scénario prévoit de développer une filière de production énergétique exportatrice doublant la production d'énergies renouvelables par rapport aux besoins. Les objectifs en matière de réduction énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre tendent à respecter le cadre national.

Il a été considéré dans cette analyse que les scénarios proposés n'intégraient pas de mesures d'évitement ou de réduction des risques de façon à mettre en exergue les incidences négatives attendues par leur mise en œuvre. Pour les mêmes raisons, l'enjeu lié à l'adaptation du territoire au dérèglement climatique n'a pas été questionné.

1. Socle paysager et écologique

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
Cadre de vie paysager et patrimonial	<p>Le cadre paysager est toujours reconnu du fait d'une richesse importante entre l'urbain dense et le rural. Les paysages bâtis sont également de qualité bien qu'impactés par le développement récent des constructions peu qualitatives.</p> <p>Le développement d'énergies renouvelables bien que limité pourrait également impacter les paysages emblématiques et les panoramas.</p> <p>Le développement d'énergies renouvelables domestiques relativement limité pourrait renforcer la dégradation des ensembles bâtis à caractère patrimoniale.</p> <p>Aussi, la rénovation thermique des logements mal anticipé vis-à-vis de la préservation du patrimoine devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux.</p>	<p>Le développement des installations d'énergies renouvelables de grande capacité pourrait dégrader les grands paysages remarquables du territoire notamment la plaine agricole et les principales vues et panoramas. Cependant, leur développement devra être maîtrisé, les risques seront donc plus limités.</p> <p>Comme pour le scénario tendanciel, le développement d'énergies renouvelables domestiques pourrait renforcer la dégradation des ensembles bâtis à caractère patrimoniale. Bien que le développement puisse être maîtrisé, un fort développement de panneaux solaires ou autres énergies devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux quantitatifs.</p> <p>Aussi, la rénovation thermique des logements mal anticipée vis-à-vis de la préservation du patrimoine devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux</p> <p>Dans le tissu rural, l'accumulation de bâtiments agricoles à toiture solaire pourrait nuire à la qualité historique des villages et hameaux. D'un autre sens, la rénovation thermique pourrait améliorer la qualité architecturale et paysagère de certains quartiers pavillonnaires.</p>	<p>Le développement des installations d'énergies renouvelables de grande capacité et en quantité importante pourrait dégrader les grands paysages remarquables du territoire notamment la plaine agricole et les principales vues et panoramas. Cependant, leur développement sera maîtrisé, les risques seront donc plus limités.</p> <p>Le développement d'énergies renouvelables domestiques pourrait renforcer la dégradation des ensembles bâtis à caractère patrimoniale. Bien que le développement puisse être maîtrisé, un fort développement de panneaux solaires ou autres énergies devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux quantitatifs.</p> <p>Aussi, la rénovation thermique des logements mal anticipé vis-à-vis de la préservation du patrimoine devrait dégrader certains ensembles patrimoniaux</p> <p>Dans le tissu rural, l'accumulation de bâtiments agricoles à toiture solaire pourrait nuire à la qualité historique des villages et hameaux. D'un autre sens, la rénovation thermique pourrait améliorer la qualité architecturale et paysagère de certaines quartiers pavillonnaires.</p>
	-	--	---

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
RESEAU ECOLOGIQUE ET TRAME VERTE ET BLEUE	<p>La biodiversité tend à se fragiliser du fait de pratiques agricoles tendant à homogénéiser les milieux agro-naturels et du fait des pressions urbaines.</p> <p>Le développement d'énergies renouvelables pourrait impacter les milieux remarquables d'autant plus si celui-ci s'avère mal maîtrisé.</p> <p>Le dérèglement climatique fragilisera inévitablement les habitats naturels dont les milieux naturels remarquables : stress hydrique important, modification du climat local, migration d'espèces invasives...</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables de grande capacité pourrait dégrader ainsi les milieux naturels : parc solaire, ...</p> <p>Le dérèglement climatique moins grave qu'attendu par rapport au scénario tendanciel, fragilisera inévitablement les habitats naturels dont les milieux naturels remarquables : stress hydrique modéré, modification du climat local, migration d'espèces invasives...</p> <p>Cependant, le scénario induit une maîtrise du développement des énergies renouvelables. A ce titre, les risques sont moindres.</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables de grande capacité et en grande quantité pourrait dégrader les milieux naturels : parc solaire,</p> <p>Le dérèglement climatique moins grave qu'attendu par rapport au scénario tendanciel, fragilisera inévitablement les habitats naturels dont les milieux naturels remarquables : stress hydrique, modification du climat local, migration d'espèces invasives... mais un tel scénario renforce les possibilités d'atteindre un objectif de +2°C (accord de Paris) réduisant la vulnérabilité des milieux naturels.</p> <p>Cependant, le scénario induit une maîtrise du développement des énergies renouvelables. A ce titre, les risques sont moindres.</p>
	---	--	--

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
VOLET AGRICOLE	<p>Tendance à la réduction des espaces agro-naturels et des puits de carbone qui composent le territoire malgré la protection des espaces dans le cadre des documents d'urbanisme et les nouvelles directives cadres (Loi Climat& Résilience...). Celle-ci sera accompagnée de la réduction du potentiel agronomique des sols, une suppression d'éléments paysagers et l'appauvrissement des habitats écologiques</p> <p>Le dérèglement climatique viendra accentuer les pressions sur les milieux agricoles et naturels rendant de plus en plus vulnérables les activités et de possibles pertes économiques pour les exploitants agricoles.</p> <p>Des pratiques agricoles de plus en plus durables (raisonnées, biologiques, conservation des sols) porteront un effet positif sur les pollutions, la ressource en eau, le paysage et les fonctionnalités écologiques des espaces agricoles.</p> <p>L'émergence au fil de l'eau de filières innovantes agricoles (valorisation énergétique de la biomasse, agriculture urbaine, circuit-courts...) mais qui resteront en faible nombre par un manque de structuration.</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables de grande capacité pourrait dégrader ainsi les milieux agro-naturels : parc solaire, ...</p> <p>Le dérèglement climatique moins grave qu'attendu par rapport au scénario tendanciel, fragilisera inévitablement les sols qui seront appauvris : stress hydrique, modification du climat local, migration d'espèces invasives...</p> <p>Cependant, le scénario induit une maîtrise du développement des énergies renouvelables. A ce titre, les risques sont moindres et l'activité agricole pourrait en bénéficier.</p> <p>Des pratiques agricoles de plus en plus durables (raisonnées, biologiques, conservation des sols) porteront un effet positif sur les pollutions, la ressource en eau, le paysage et les fonctionnalités écologiques des espaces agricoles.</p> <p>La création et renforcement de filières innovantes agricoles (valorisation énergétique de la biomasse, agriculture urbaine, circuit-courts...) nécessitera une structuration.</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables de grande capacité et en grande quantité pourrait dégrader les milieux agro-naturels : parc solaire.</p> <p>Le dérèglement climatique moins grave qu'attendu par rapport au scénario tendanciel, fragilisera les sols qui seront appauvris : stress hydrique, modification du climat local, migration d'espèces invasives... mais un tel scénario renforce les possibilités d'atteindre un objectif de +2°C (accord de Paris) réduisant la vulnérabilité des milieux naturels.</p> <p>Cependant, le scénario induit une maîtrise du développement des énergies renouvelables. A ce titre, les risques sont moindres et l'activité agricole pourrait en bénéficier.</p> <p>Des pratiques agricoles de plus en plus durables (raisonnées, biologiques, conservation des sols) porteront un effet positif sur les pollutions, la ressource en eau, le paysage et les fonctionnalités écologiques des espaces agricoles.</p> <p>La création et renforcement de filières innovantes agricoles (valorisation énergétique de la biomasse, agriculture urbaine, circuit-courts...) nécessitera une structuration.</p>
	-	+	+

2. Métabolisme et contribution au changement climatique

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
ENERGIE ET CLIMAT	Baisse limitée de la consommation énergétique fossile, favorisant l'efficacité énergétique du territoire et augmentation de la production d'énergies renouvelables	Le territoire est plus efficient énergétiquement du fait d'une production d'énergie renouvelable en nette augmentation et d'une réduction respectable de la consommation énergétique	Le territoire est plus efficient énergétiquement du fait d'une production d'énergie renouvelable bien supérieure aux besoins du territoire en plus d'une réduction respectable des besoins en énergie
	+	++	+++
CYCLE DE L'EAU	La qualité de l'eau se dégrade du fait d'une à cause d'un climat plus chaud du fait d'un effort limité en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La disponibilité de la ressource en eau potable risque de s'épuiser. Une gestion des eaux usées dont la performance est réduite du fait de l'augmentation des eaux pluviales gérées et d'entrées d'eau de mer dans les réseaux à la suite du dérèglement climatique	Le développement des installations biomasse, biogaz et géothermiques pourrait induire un risque de pollution des eaux. L'armature urbaine plus concentrée attendue devrait induire un renforcement des réseaux d'eau potable existants limitant les besoins en eau potable, ceci sera d'autant plus important que les nouvelles constructions devraient intégrer la bonne gestion des eaux potable et pluviale. Un déficit en eau pourra être constaté de façon limitée. Une dégradation attendue mais limitée de la gestion des eaux pluviales Une pression moindre sur la ressource en eau potable du fait d'une évolution plus limitée du climat.	Le développement des installations biomasse, biogaz et géothermiques pourrait induire un risque renforcé de pollution des eaux du fait de la multitude des installations. L'armature urbaine plus concentrée attendue devrait induire un renforcement des réseaux d'eau potable existants limitant les besoins en eau potable, ceci sera d'autant plus important que les nouvelles constructions devraient intégrer la bonne gestion des eaux potables et pluviales. Une pression moindre sur la ressource en eau potable du fait d'une évolution plus limitée du climat.
	+	++	+++

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
Gestion des déchets	<p>Une baisse de la production de déchets en lien avec les actions de sensibilisation et incitatives malgré une augmentation de la population.</p> <p>Une relative extension des réseaux de collecte liée à l'urbanisation bien que limitée, engendrant une possible augmentation des consommations énergétiques liées à la collecte, au transport et au traitement.</p> <p>Une légère augmentation du refus de tri et flux d'emballage et de déchets verts en lien avec les consignes de tri et la valorisation de certaines filières (déchèteries...).</p> <p>La recherche des valorisations organiques et énergétiques des déchets devrait se poursuivre, permettant de contribuer à la transition énergétique.</p>	<p>Une baisse de la production de déchets en lien avec les actions de sensibilisation et incitatives malgré une augmentation de la population.</p> <p>Une relative extension des réseaux de collecte liée à l'urbanisation bien que limitée. Les nouvelles consommations énergétiques pourraient être compensées par le recours aux déchets comme ressource énergétique sur le territoire.</p> <p>Une poursuite de l'augmentation du refus de tri et flux d'emballage et de déchets verts en lien avec les consignes de tri et la valorisation de certaines filières (déchèteries...).</p> <p>La recherche des valorisations organiques et énergétiques des déchets devrait se poursuivre, permettant de contribuer à la transition énergétique.</p>	<p>Une baisse de la production de déchets en lien avec les actions de sensibilisation et incitatives malgré une augmentation de la population.</p> <p>Une relative extension des réseaux de collecte liée à l'urbanisation bien que limitée. Les nouvelles consommations énergétiques pourraient être compensées par le recours aux déchets comme ressource énergétique sur le territoire.</p> <p>Une poursuite de l'augmentation du refus de tri et flux d'emballage et de déchets verts en lien avec les consignes de tri et la valorisation de certaines filières (déchèteries...).</p> <p>La recherche des valorisations organiques et énergétiques des déchets devrait se poursuivre, permettant de contribuer à la transition énergétique.</p>
	+	++	++

3. Vulnérabilité et santé

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
Qualité de l'air	Les pollutions pourraient augmenter du fait du développement du trafic routier et des nouvelles constructions. Cependant, les rénovations thermiques et l'amélioration du parc automobile même minimal devrait limiter cette augmentation. Cependant, les polluants liés à l'agriculture devraient se maintenir du fait de pratiques agricoles similaires.	La diminution des besoins en énergies fossiles et la réduction des consommations énergétiques réduira les pollutions atmosphériques. Cependant, les pratiques agricoles maintenues ne devraient pas permettre de réduire fortement les polluants atmosphériques liés à cette activité.	La diminution des besoins en énergies fossiles et la réduction importante des consommations énergétiques réduira les pollutions atmosphériques. Cependant, les pratiques agricoles maintenues ne devraient pas permettre de réduire fortement les polluants atmosphériques liés à cette activité.
	-	+	+
Risques naturels	Des risques d'inondation sont connus à proximité des centres urbains. Ils devraient impacter plus fortement les logements existants. Les plans de prévention et de gestion des risques inondation devraient réduire les risques. A priori, aucun nouveau logement ne devrait subir les risques d'inondation. Cependant, les risques devraient augmenter d'autant plus que ce scénario induit une hausse relativement élevée des températures : inondation, mouvements de terrain, évènements climatiques ... du fait du réchauffement climatique et ceci, particulièrement sur les communes au bord de l'Oise. Or en dehors des risques inondation, les autres risques naturels sont mal connus et ne font pas l'objet de mesures de prévention et de gestion.	Comme pour le scénario tendanciel, les risques d'inondation connu concernent des espaces déjà urbanisés et couverts par des plans de prévention et de gestion, qui devraient réduire les risques. A priori, aucun nouveau logement ne devrait subir les risques d'inondation. Cependant, les risques devraient augmenter d'autant plus que ce scénario induit une hausse relativement élevée des températures : inondation, tempêtes, mouvements de terrain, ... du fait du réchauffement climatique et ceci, particulièrement sur les communes au bord de l'Oise. Or en dehors des risques inondation, les autres risques naturels sont mal connus et ne font pas l'objet de mesures de prévention et de gestion.	Comme pour les scénarios tendanciel et réglementaire, les risques d'inondation connu concernent des espaces déjà urbanisés et couverts par des plans de prévention et de gestion, qui devraient réduire les risques. A priori, aucun nouveau logement ne devrait subir les risques d'inondation. Cependant, les risques devraient augmenter d'autant plus que ce scénario induit une hausse relativement élevée des températures : inondation, tempêtes, mouvements de terrain, ... du fait du réchauffement climatique et ceci, particulièrement sur les communes au bord de l'Oise. Or en dehors des risques inondation, les autres risques naturels sont mal connus et ne font pas l'objet de mesures de prévention et de gestion.
	---	--	--

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
Risques technologiques	Les risques sont relativement limités.	Le développement des installations d'énergies renouvelables pourrait augmenter les risques pour les populations en matière de pollution des eaux, de l'air et du sol. Également, cela pourrait induire une augmentation des nuisances telles que les odeurs liées aux transports des effluents pour l'énergie biogaz par exemple et au bruit.	Le développement majeur des installations d'énergies renouvelables pourrait augmenter les risques pour les populations en matière de pollution des eaux, de l'air et du sol. Également, cela pourrait induire une augmentation des nuisances telles que les odeurs liées aux transports des effluents pour l'énergie biogaz par exemple et au bruit.
	/	-	--
Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
Santé publique	Le dérèglement climatique important induira la migration d'espèces animales susceptibles d'être de nouveaux agents pathogènes. Les zones humides et les eaux stagnantes devraient renforcer le développement des moustiques à même de renforcer le développement de nouvelles maladies. Par ailleurs, la population sera fortement incommodée par les sécheresses et canicules plus intenses et plus fréquentes	Le dérèglement climatique modéré induira la migration d'espèces animales susceptibles d'être de nouveaux agents pathogènes. Les zones humides et les eaux stagnantes devraient renforcer le développement des moustiques à même de renforcer le développement de nouvelles maladies. Par ailleurs, la population sera incommodée par les sécheresses et canicules plus intenses et plus fréquentes	Le dérèglement climatique limité à 2°C induira la migration d'espèces animales susceptibles d'être de nouveaux agents pathogènes. Les zones humides et les eaux stagnantes devraient renforcer le développement des moustiques à même de renforcer le développement de nouvelles maladies. Par ailleurs, la population sera incommodée par les sécheresses et canicules plus intenses et plus fréquentes
	---	--	-

2. BILAN DES INCIDENCES RESIDUELLES DES SCENARIOS ENVISAGES

Thématique	Tendanciel	Réglementaire	Négawatt
Bilan environnemental des scénarios	-10	-1	+1
	--	-	/

LEGENDE							
POINTS	-36 à -26	-26 à -16	-16 à -6	-6 à +6	+6 à +16	+16 à +26	+26 à +36
CODE COULEUR	---	--	-	/	-	++	+++
DETAILS	Incidence s négatives fortes	Incidence s négatives moyennes	Incidence s négatives faibles	Sans incidences	Incidence s positives faibles	Incidence s positives moyennes	Incidence s positives fortes

3. ANALYSE DES INCIDENCES ATTENDUES DU SCENARIO RETENU

1. Socle paysager et écologique

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Tendanciel « fil de l'eau »
PAYSAGE	<p>Le scénario retenu participe indirectement au maintien de certaines structures paysagères. Notamment, il n'évoque pas le développement d'énergies renouvelables éoliennes permettant alors de maintenir des paysages de qualité. Plus largement, le développement des ENR, est principalement concentré sur les installations solaires photovoltaïques ou thermiques, la qualité paysages et leur valorisation devraient être maintenues et assurées.</p> <p>Par ailleurs, il s'inscrit dans la préservation des puits carbone. Une telle mesure devrait permettre de maintenir un maillage bocager et un réseau de bois dense qui constituent les paysages ruraux du territoire. En complément, il devrait renforcer la préservation des milieux humides qui constituent un stock de carbone important.</p> <p>Au travers les objectifs visant à accompagner l'adaptation du territoire à la crise climatique, l'évolution des paysages devraient être maîtrisés de façon à maintenir une certaine diversité.</p>	Cependant, le scénario retenu induira une fragilisation plus forte des paysages qu'il aurait été attendu en respectant le cadre réglementaire. Ainsi, les milieux naturels et agricoles devraient évoluer plus fortement au regard d'un climat plus fortement bouleversé.	Tendanciel « fil de l'eau »
			-
			Réglementaire
			--
			Négawatt

Scénario retenu			
-			
PATRIMOINE	Le développement des énergies renouvelables dont les ENR domestiques progresseront dans les années à venir. Mais conditionnées à la prise en compte des enjeux environnementaux, leur développement sera maîtrisé.	Malgré l'adaptation des espaces urbains au climat changeant, le moindre effort en matière d'émissions de gaz à effet de serre induit par le scénario retenu devrait renforcer les risques de dégradation du patrimoine localisé dans les zones à risques naturels,	Tendanciel « fil de l'eau »
-			

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Tendanciel « fil de l'eau »
		particulièrement celui localisés dans les zones de mouvements de terrain, d'argiles et de cavités mal connus et maîtrisés aujourd'hui. Un risque de fissuration et d'effondrement de bâtiments patrimoniaux n'ayant pas les fondations requises.	Réglementaire -- Négawatt --- Scénario retenu -
MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET TRAME VERTE ET BLEUE	<p>Indirectement, le scénario retenu participe à la réduction des incidences négatives attendues sur les milieux naturels dont les milieux naturels remarquables.</p> <p>Notamment, le scénario inscrit la volonté de protéger et renforcer durablement les milieux naturels qui sur le territoire de la CCHVO sont les éléments arborés et les milieux humides. Ainsi, ces milieux qui constituent la trame verte et bleue terrestre devraient être préservés.</p> <p>Aussi, le scénario retenu vise au travers une action dédiée à adapter les espaces urbains au climat de demain. A ce titre, il est attendu à minima le renforcement des fonctionnalités écologiques en ville mais sans doute au-delà.</p> <p>Par ailleurs, au travers cet objectif, la volonté d'anticiper et de répondre aux risques liés aux bouleversement climatique</p>	En ayant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre au même niveau que celui attendu réglementairement, les risques de l'évolution climatique sur la biodiversité et les milieux naturels remarquables ne seront pas particulièrement ambitieux, mais seront moindre par rapport au scénario tendanciel.	Tendanciel « fil de l'eau » --- Réglementaire -- Négawatt

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Tendanciel « fil de l'eau »
	devrait permettre d'accompagner la faune et la flore à s'adapter ou à migrer. Cependant, ces mesures d'évitement et de réduction ne sont pas précisément rappelées dans le PCAET. Enfin, le PCAET conditionne le développement des énergies renouvelables à la prise en compte des enjeux environnementaux. A ce titre, les incidences attendues devraient être limitées voire nulles pour la faune, la flore et les milieux naturels. Notamment, il n'est pas attendu un développement des ENR dans les sites naturels remarquables ou dans les secteurs identifiés par la trame verte et bleue.		--
			Scénario retenu
			-

2. Métabolisme et contribution au changement climatique

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Tendanciel « fil de l'eau »
RESSOURCE EN EAU	Le scénario retenu prend en compte les risques de dégradation de la ressource en eau et de son cycle. A priori, un tel scénario aura pour objectif d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource, de favoriser une bonne gestion des eaux usées et pluviales et limiter les pollutions diffuses (pollution des sols) et ceci, malgré les fragilités induites par la crise climatique. Aussi, le développement des énergies renouvelables est conditionné à la prise en compte des enjeux environnementaux, à ce titre, le solaire photovoltaïque ou thermique ne devraient pas nuire à la ressource en eau. Le scénario retenu identifie une action portant spécifiquement sur la mise en place d'une culture et d'une gestion alternative des eaux pluviales. Ainsi, le scénario	Aucune incidence négative n'est pressentie sur la ressource en eau.	+
			Réglementaire
			++
			Négawatt

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Tendanciel « fil de l'eau »
	retenu vise à préserver la ressource en eau à travers un usage raisonné et optimisé.		+++
			Scénario retenu
			++
ENERGIE	<p>Au travers l'action « Déployer des panneaux solaires dans le domaine public et inciter leur installation dans le domaine privé », le scénario retenu limitera les besoins énergétiques du territoire avec un objectif de -45% de réduction, un objectif en phase avec l'objectif réglementaire relatif. Pour cela, la stratégie territoriale s'appuie à la fois sur la sobriété énergétique que sur l'efficacité et s'applique à tous les secteurs d'activité.</p> <p>Avec un objectif de « territoire à énergies positives » permettant de produire environ 125 GWh, la CCHVO sera en mesure de produire environ 22% de ses propres besoins.</p> <p>La mise en œuvre du PCAET entrainera une pression largement renforcée sur la ressource énergétique locale mais celle-ci étant renouvelable ou gérée durablement, aucun indice n'est attendu en matière de pérennisation à long terme de la ressource.</p>	Aucune mesure négative attendue sur la ressource énergétique.	Tendanciel « fil de l'eau »
			+
			Réglementaire
			++
			Négawatt

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Tendanciel « fil de l'eau »
			+++
			Scénario retenu
			++
DECHETS	Le scénario retenu s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire plus durable et veille à la bonne gestion des déchets. C'est notamment l'objet de l'axe « Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources ». Ainsi, il est attendu une réduction des besoins en matériaux nécessaires au mode de vie des habitants et à l'aménagement du territoire, une optimisation de leur collecte et traitement et la recherche d'une meilleure valorisation. Cela s'inscrivant dans une volonté de développement d'une économie locale et circulaire. Par ailleurs, il est attendu une augmentation de l'utilisation de matériaux biosourcés, potentiels futurs déchets qui seront valorisables contrairement aux matériaux actuels : béton, ciment...	Le scénario retenu intègre une augmentation de la population en lien avec la dynamique régionale nécessitant ainsi une augmentation des matériaux nécessaires aux modes de vie des habitants, dont certains seront nécessaires pour mettre en place le réseau d'installation d'énergies renouvelables. Ainsi, le volume global de matériaux nécessaire devrait augmenter mais de façon plus efficiente avec un taux de matériaux par habitant en baisse. Aussi, le renforcement important de la production locale d'énergie implique un usage plus important de matériaux pour construire les installations.	Tendanciel « fil de l'eau »
			+
			Réglementaire
			++
			Négawatt
			++

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Tendancier « fil de l'eau »
			Scénario retenu
			++
CONSOMMATION D'ESPACE	<p>Le scénario retenu développe de manière directe un axe dédié à l'aménagement du territoire afin de « Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacement ». Cependant, indirectement, la stratégie du PCAET favorise des mesures de protection de la trame verte e bleue, trame noire et espaces verts contribuant à de moindres consommations d'espaces et d'artificialisation des sols. Particulièrement, les objectifs issus des axes : « Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire » et « promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources », le PCAET devrait permettre de tendre vers un urbanisme circulaire et sobre en ressources : sol, énergie, matériaux...</p> <p>Aussi, le scénario retenu induit l'installation d'énergies renouvelables couvrant une part seulement des besoins pour répondre à ses consommations énergétiques.</p>	Des incidences négatives pourraient être liées au développement d'aménagements cyclables et du réseau de bornes pour véhicules bas-carbone entraînant une artificialisation des sols et une consommation d'espaces.	Tendancier « fil de l'eau »
			-
			Réglementaire
			--
			Négawatt

Scénario retenu			

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Tendancier « fil de l'eau »
			+

3. Vulnérabilité et santé

Thématique	Incidences positives attendues	Incidences négatives attendues	Tendancier « fil de l'eau »
RISQUES NATURELS	Le scénario retenu inscrit comme objectif de préserver la santé des habitants dans le contexte de dérèglement climatique. Ainsi, il est attendu que l'aménagement territorial, la prévention des risques et leur gestion soient régulièrement mis à jour et les aménagements effectués en conséquence. Aussi, la population est mobilisée en matière de prise en compte des enjeux liés à la crise climatique. Il est donc attendu une meilleure gestion des risques.	Le choix de réduire de « seulement » 36% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et entre 75 et 91% d'ici 2050. Cela ne permet pas de favoriser la limitation de la hausse de la température à 2°C à l'échelle de la planète. Ainsi, les conséquences attendues seront plus intenses et fréquentes en matière d'inondation par crues, remontée de nappes et submersion et en matière de mouvements de terrain, d'argiles et de cavités. A ce titre, une population plus nombreuse pourrait être affectée de façon permanente et temporaire par ces risques.	---
			Réglementaire
			--
			Négawatt
			--
			Scénario retenu

			-
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Les risques technologiques induits par le développement des ENR pour l'environnement et la santé publique seront réduits ou évités du fait de l'éco-conditionnalité de leur développement.	Aucune incidence négative ne devrait être induite par le scénario retenu	Tendanciel « fil de l'eau »
			/
			Réglementaire
			-
			Négawatt
			--
			Scénario retenu
			+
QUALITE DE L'AIR	Le scénario retenu s'inscrit dans les objectifs nationaux de réduction des polluants atmosphériques pour l'ensemble des polluants étudiés. Pour cela, il favorise la rénovation thermique des logements et induit de nouvelles mobilités moins carbonées. A ce titre, il est attendu une amélioration de la qualité de l'air liées au secteur du transport particulièrement.	Aucune incidence négative sur la qualité de l'air n'est attendue	Tendanciel « fil de l'eau »
			-
			Réglementaire
			+
			Négawatt

			+
			Scénario retenu
			++
SANTÉ PUBLIQUE	Le scénario retenu vise à anticiper et engager les actions nécessaires pour adapter la cité à l'urgence climatique.	Le scénario retenu s'inscrit dans une volonté de réduire modérément les émissions de gaz à effet de serre rendant difficile la limitation de la hausse des températures à moins de +2°C d'ici la fin du siècle. Ainsi, les incidences pour la santé publique s'avéreront relativement importantes avec une hausse des sécheresses et des canicules et le renforcement de nouveaux agents pathogènes.	Tendanciel « fil de l'eau »

			Réglementaire
			--
			Négawatt
			-
			Scénario retenu
			--

4. BILAN DES INCIDENCES RESIDUELLES DU SCENARIO RETENU

SCENARIO	Laisser-faire	Intermédiaire	A énergie-positive	Scénario retenu
BILAN ENVIRONNEMENTAL DES SCENARIOS ENVISAGES ET RETENU	-10	-6	-5	+3
		-	/	/

POINTS	-36 à -26	-26 à -16	-16 à -6	-6 à +6	+6 à +16	+16 à +26	+26 à +36
CODE COULEUR	---	--	-	/	-	++	+++
DETAILS	Incidences négatives fortes	Incidences négatives moyennes	Incidences négatives faibles	Incidences neutres	Incidences positives faibles	Incidences positives moyennes	Incidences positives fortes

Le scénario retenu présente un bilan environnemental meilleur que les 3 scénarios de référence et est jugé neutre. Deux raisons expliquent ce bilan :

- Un dérèglement climatique qui impactera nécessairement l'environnement et la santé humaine quelle que soit la hausse de températures effectives dans les décennies à venir. Cependant, le choix du scénario retenu visant à réduire de 36% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et entre 75 et 91% d'ici 2050 en deçà ou au niveau des objectifs prévus dans le cadre de l'Accord de Paris rend plus difficile l'atteinte d'un objectif maximum de +2°C d'ici la fin du siècle. Ainsi, une hausse supérieure à +2°C induira une majoration des risques pour la santé publique et pour l'environnement.
- L'éco-conditionnalité du développement des énergies renouvelables vis-à-vis des risques encourus pour la population et pour l'environnement réduit voire évite un risque de pollution de la ressource en eau, la fragilisation de la trame verte et bleue et la dégradation des paysages et du patrimoine. Aussi, il évite et réduit les risques sanitaires pour les populations environnantes. A ce titre, même un objectif de territoire à énergie positive semble convenable.

Il est à noter que le scénario retenu se veut exemplaire sur la politique de lutte contre les polluants atmosphériques en s'inscrivant dans les objectifs nationaux. Une amélioration de la qualité de l'air est donc attendue.

4. INCIDENCES THEMATIQUES DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME D' ACTIONS ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION (ERC)

Thématique	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Cadre de vie paysager et patrimonial	<p>[+] Préservation de la qualité du cadre de vie du territoire</p> <p>[+] Résilience du territoire face au changement climatique et réduction des nuisances par la promotion et la protection des éléments de nature paysagers et constituant une trame verte et bleue</p> <p>[+] Valorisation et création d'espaces paysagers de qualité sur le territoire</p> <p>[+] Valorisation et animation des paysages ruraux et agricoles du territoire</p>	<p>[-] Potentielle imperméabilisation et dégradation du paysage et du patrimoine en lien avec les emprises, le volume, la hauteur des aménagements pour la production d'énergies renouvelables</p> <p>[-] Dénaturation et imperméabilisation liées aux installations relatives au développement et à l'utilisation de véhicules utilisant des sources d'énergies alternatives</p> <p>[-] Dénaturation et dégradation potentielle du patrimoine traditionnel en lien avec les nouvelles constructions et les rénovations énergétiques</p>	<p>[R] Une production locale « dans le respect environnemental du territoire »</p> <p>[E] Réaliser les aménagements sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions (ex : logements performants, dispositifs d'énergies renouvelables, bornes et station de recharge, pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage ...)</p> <p>[R] Utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant (ex : espaces de coworking, tiers lieu...)</p> <p>Accompagner de plantations le développement des aménagements et infrastructures dédiés aux mobilités douces qui renforceront la qualité du cadre paysager</p> <p>[R] Conditionner le développement des énergies renouvelables (ex : centrales solaires, puits géothermiques, usines de méthanisation, ...) à leur intégration paysagère et patrimoniale</p>
Réseau écologique	<p>[+] Préservation et renforcement de la trame verte et bleue et maintien de l'agriculture</p> <p>[+] Réduction des sources de pollutions induites par le secteur agricole sur le milieu</p> <p>[+] Promotion de l'économie et de la protection de la ressource en eau</p>	<p>[-] Imperméabilisation des sols (naturels, forestiers, agricoles) et atteinte à la biodiversité locale en lien avec les aménagements de production d'énergies renouvelables, les nouvelles constructions et les infrastructures favorables aux mobilités douces et partagées</p> <p>[-] Besoins en ressources naturelles liés aux nouvelles constructions, infrastructures et aménagements</p>	<p>[E] Réaliser les aménagements sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions (ex : logements performants, dispositifs d'énergies renouvelables, bornes et station de recharge, pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage ...)</p> <p>[R] Utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant (ex : espaces de coworking,</p>

Thématique	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
		<p>[-] Potentielles atteintes sur le cadre naturel et sur la biodiversité, liées à la phase chantier (rénovations, installations ENR, infrastructures de transport...)</p>	<p>ressourceries...) pour limiter les effets sur la trame verte et bleue et les impacts sur la biodiversité</p> <p>[R] Accompagner le développement des aménagements et infrastructures dédiés aux mobilités douces de plantations qui renforceront les corridors écologiques</p> <p>[R] Conditionner le développement des énergies renouvelables (ex : centrales solaires, ...) et autres infrastructures prévues dans le cadre du PCAET à leur intégration environnementale, notamment en réfléchissant à l'inconstructibilité sur des sites environnementaux sensibles (ZNIEFF, ENS, EBC réservoirs de biodiversité, passage d'un corridor, ...)</p>
Volet agricole	<p>[+] Promotion des pratiques agricoles en lien avec la transition écologique (limitation des intrants, développement de l'agriculture biologique et raisonnée, gestion alternative des milieux, ...)</p> <p>[+] Développement des circuits-courts et de proximité, et l'innovation (production énergétique via la méthanisation et la production de biométhane)</p>	<p>[-] Potentielles incidences induites par les aménagements relatifs à la production d'énergies renouvelables (et notamment les usines de méthanisation souvent rattachées à des exploitations et les équipements photovoltaïques sur toits de fermes et de hangars)</p> <p>[-] De façon plus marginale, le développement des mobilités alternatives et décarbonées (pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage, bornes de recharges, ...), et aux nouvelles constructions (logements performants, espaces de coworking, ...).</p>	<p>[E] Réaliser les aménagements sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions (ex : logements performants, dispositifs d'énergies renouvelables, bornes et station de recharge, pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage ...)</p> <p>[R] Utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant (ex : espaces de coworking, tiers lieux) pour limiter les effets sur les espaces agricoles</p> <p>[R] Veiller au respect des règles de sécurité et d'implantation des installations de production d'énergies renouvelable sur des exploitations agricoles (méthanisation agricole, photovoltaïque...)</p>

Thématique	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
Energie et climat	<p>[+] Réduction de 10% les consommations énergétiques à l'horizon 2030 et entre 25% et 50% (à l'appui de changements systémiques) à l'horizon 2050.</p> <p>[+] Réduction des émissions de GES de 36% en 2030 et de 75% à 91% (à l'appui de changements systémiques) à l'horizon 2050.</p> <p>[+] Développement d'un parc industriel et tertiaire économe en énergies, avec, en fer de lance, le souhait d'exemplarité porté par les communes</p> <p>[+] La protection et la valorisation de la trame noire (avec un objectif de diminution de 50% l'énergie utilisée pour l'éclairage public à l'horizon 2050) ;</p> <p>[+] Réduction des besoins en déplacement et des mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle thermique</p> <p>[+] Amélioration des pratiques agricoles, au travers de plusieurs réflexions (pratiques agricoles biologiques et raisonnées, approvisionnement alimentaire local, développement des énergies renouvelables)</p> <p>[+] Gestion durable des ressources (eau, sols, déchets) dans une optique d'économie circulaire, et de valorisation énergétique (notamment des déchets).</p> <p>[+] Renforcement du stockage carbone par l'optimisation du foncier, la promotion de</p>	<p>[-] Libération et réduction du potentiel de stockage du carbone du territoire en lien avec les nouveaux aménagements (nouveaux logements performants, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables...)</p> <p>[-] Nouveaux besoins énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires (nouveaux logements auparavant inexistantes notamment), toutefois limités du fait de la volonté d'une construction sobre en énergie et en carbone.</p> <p>[-] Potentielles incidences négatives en phase chantier en termes de performances énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre (nouvelles constructions, rénovations, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables et aménagements favorables aux mobilités alternatives...).</p> <p>[-] Le développement de technologies comme les chaufferies biomasse ou les méthaniseurs, malgré des performances accrues, pourraient participer aux émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>[E] Réaliser les aménagements sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions (ex : logements performants, dispositifs d'énergies renouvelables, bornes et station de recharge, pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage ...)</p> <p>[R] Prise en compte du Zéro Artificialisation Nette, qui devrait réduire l'impact négatif potentiel du projet de PCAET.</p> <p>[R] Utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant (exemple : rénovation plutôt que nouvelles constructions) pour limiter les effets sur le potentiel de séquestration carbone du territoire</p> <p>[R] Accompagner les nouveaux aménagements de plantations / d'espaces végétalisés (espaces verts, jardins, toitures, murs, pieds d'arbres, ...) pour favoriser le potentiel de séquestration carbone du territoire</p> <p>[R] Limiter le chauffage au bois et/ou veiller à mettre en place des équipements performants</p> <p>[R] Développer des énergies renouvelables sans impact sur les émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec les potentiels identifiés localement (solaire, géothermie, ...)</p> <p>[R] Mettre en place des outils en faveur de la performance énergétique lors de projets de rénovation thermiques dans le cadre de PLU (autorisation de dépassement de marges pour la</p>

Thématique	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
	<p>la nature en ville, la renaturation de certaines friches, la désimperméabilisation, et la préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles et du petit patrimoine naturel (haies, bosquets, vergers, ...) du territoire.</p> <p>[+] Réduire la précarité et la vulnérabilité énergétiques du territoire, et ce notamment dans les secteurs de l'habitat et des transports.</p> <p>[+] Amélioration du confort thermique des logements</p> <p>[+] Augmentation de l'autonomie énergétique du territoire, dans un contexte de raréfaction des ressources et d'augmentation des prix de l'énergie.</p> <p>[+] Renforcement et un développement des énergies renouvelables par une production de 50 GWh à l'horizon 2030 et 125 GWh à l'horizon 2050</p> <p>[+] Diversification du mix énergétique du territoire (solaire, méthanisation, géothermie, biogaz, bois-énergie, ...) portant la part d'ENR dans la consommation énergétique globale à 10% en 2030 et 25% en 2050.</p>		<p>renovation thermique, utilisation de matériaux biosourcés/durables comme le bois, la paille, le liège, le chanvre, le lin, les textiles recyclés...)</p>
Cycle de l'eau	<p>[+] Economie et protection de la ressource en eau, au regard des pollutions auxquelles elle est soumise et du changement climatique.</p>	<p>[-] Potentielles incidences négatives sur la ressource en eau, notamment au travers :</p>	<p>[R] Inclure des actions d'information et de sensibilisation qui permettront de limiter les consommations d'eau et de préserver la qualité des milieux aquatiques / humides</p>

Thématique	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
	<p>[+] Protection des milieux humides et valorisation de la présence de l'eau localement par des actions de restauration, comme peut le mener le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO).</p> <p>[+] Amélioration de la gestion pluviale et la réduction des ruissellements urbains et agricoles, à travers la réduction de l'imperméabilisation des sols, la préservation et développement des espaces naturels, forestiers et agricoles du territoire.</p> <p>[+] Amélioration de la qualité de l'eau par une politique en faveur d'une agriculture raisonnée/biologique en lien avec les transitions en cours (réduction des intrants agricoles, soutien aux initiatives de gestion alternative des milieux, ...)</p> <p>[+] Gestion durable des ressources à travers une réflexion sur la gestion de la pollution des sols (friches) et la protection de la ressource en eau.</p>	<p>> Du fonctionnement de certaines énergies renouvelables (méthanisation, géothermie, ...),</p> <p>> Du développement de certains aménagements (nouveaux logements, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables, aires de covoiturage, ...) susceptibles de venir imperméabiliser les sols, mais aussi de générer des besoins supplémentaires en eau potable et en traitement des eaux usées (nouveaux logements, espaces de coworking).</p>	<p>[R] Aménager sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions/ utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant</p> <p>[R] Promouvoir les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales dans les nouveaux aménagements</p> <p>[R] Limiter les incidences sur l'environnement dans le cadre des aménagements relatifs à la production d'énergies renouvelables</p>
Gestion des déchets	<p>[+] Amélioration de la gestion et de la collecte des déchets et de renforcement de leur valorisation (biogaz, méthanisation), ainsi que le développement de l'économie circulaire (ressourcerie, compostage...).</p> <p>[+] Promotion de procédés d'écologie industrielle et d'écoconception</p>	<p>[-] Production de déchets supplémentaires en lien avec l'accueil de nouveaux usagers dans de nouveaux logements ;</p> <p>[-] Production de déchets en lien avec les dispositifs de production d'énergies renouvelables (solaire notamment), et des</p>	<p>[R] Développer des actions en faveur d'une gestion durable des déchets en lien avec la stratégie (réduction des déchets à la source dans un contexte de croissance démographique, lutte contre le gaspillage alimentaire, valorisation des biodéchets pour l'agriculture ou la production d'énergies</p>

Thématique	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
		<p>problématiques de gestion de la fin de vie des matériaux employés (recyclage).</p> <p>[-] Gestion de la pollution des sols notamment au regard des terres excavées, polluées ou non, évacuées d'un site ont le statut de déchet (leur gestion doit répondre à la législation applicable aux déchets. A noter que si les terres sont traitées sur site, elles n'entrent alors pas dans le cadre de la réglementation déchets).</p> <p>[-] Des déchets supplémentaires à traiter en phase chantier (nouveaux logements, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables, ...).</p>	<p>renouvelables, réemploi, renforcement des circuits-courts, ...)</p> <p>[R] Penser la fin de vies des matériaux, notamment dans le cadre de l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables (solaire notamment) et les chantiers (rénovation, construction, ...), en mettant l'accent sur le recyclage</p> <p>[R] Valoriser le traitement des terres polluées / excavées sur site pour éviter de générer des besoins supplémentaires en traitement des déchets, et dans le cas où l'évacuation des terres est requise, prévoir la mise en place d'une gestion adaptée pour limiter l'impact de tels déchets sur l'environnement.</p>
Qualité de l'air	<p>[+] Amélioration de la qualité de l'air et la limitation de l'exposition des habitants à la pollution atmosphérique</p> <p>[+] Promotion des écogestes, de la rénovation et d'un aménagement sobre et vertueux</p> <p>[+] Réduction des besoins en déplacements (mixité urbaine et fonctionnelle, production alimentaire locale et circuits-courts, ...) et des modes de déplacement doux, partagés et/ou décarbonés.</p> <p>[+] Mise en place d'objectifs de limitation des intrants et de développement de la</p>	<p>[-] Potentielle dégradation de la qualité de l'air au printemps en lien avec les pollens et les essences allergisantes</p> <p>[-] De nouveaux aménagement nécessitant des besoins énergétiques et donc des émissions de polluants atmosphériques supplémentaires pour le territoire (notamment du fait des besoins en chauffage).</p> <p>[-] Des incidences négatives temporaires en phase chantier (nouvelles constructions, rénovations, dispositifs de production d'énergies renouvelables, pistes cyclables et aménagements favorables aux mobilités alternatives, ...)</p> <p>[-] Développement de technologies comme les chaufferies biomasse ou les méthaniseurs, malgré</p>	<p>[R] Limiter les espèces allergènes en se référant par exemple au Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)</p> <p>[R] Eviter l'aménagement d'infrastructures vertes de grande hauteur, comme les grands arbres à forte densité foliaire et les essences allergisantes, qui ont en général un impact négatif sur la qualité de l'air</p> <p>[R] Privilégier une végétation de bas niveau avec une couverture foliaire sur toute sa longueur, comme les haies végétalisées, qui gêne la circulation de l'air en dessous et ont donc généralement un impact positif sur la qualité de l'air</p> <p>[R] Choisir des arbres de plus petite taille à planter de façon espacée et réduire leur densité foliaire par élagage, ce qui permet une ventilation accrue et</p>

Thématique	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
	<p>filière biologique et de l'agriculture raisonnée.</p> <p>[+] Sobriété énergétique des entreprises, en soutenant l'écologie industrielle et l'écoconception, ce qui devrait conduire à une réduction des émissions de polluants atmosphériques de ces activités.</p> <p>[+] Développement de la production d'énergies renouvelables et de diversification du mix énergétique du territoire</p> <p>[+] Végétation urbaine, mise en valeur en de nombreux points de la stratégie, devrait participer à éliminer certains polluants de l'air, par absorption pour les polluants gazeux (NOx, Ozone, COV, CO₂)</p>	<p>des performances accrues, pouvant participer aux émissions de polluants atmosphériques.</p>	<p>ainsi de réduire l'exposition des individus aux polluants de l'air</p> <p>[R] Proposer une gestion durable des espaces forestiers du territoire pour limiter les émissions de polluants atmosphériques liés à la décomposition</p> <p>[R] Limiter le chauffage au bois et/ou veiller à mettre en place des équipements performants</p> <p>[R] Développer des énergies renouvelables sans impact sur les émissions de polluants atmosphériques, en cohérence avec les potentiels identifiés localement (solaire, géothermie, ...)</p> <p>[R] Proposer des constructions sobres en énergies et en carbone.</p>
Risques, pollutions et nuisances	<p>[+] Réduction de la vulnérabilité du territoire et de sa population aux risques naturels et anthropiques</p> <p>[+] Protection et le renforcement durable de l'ensemble des composantes naturelles du territoire</p> <p>[+] Limitation de l'artificialisation des sols</p> <p>[+] Des changements dans les pratiques agricoles (gestion alternative des milieux, conservation des sols et du petit patrimoine naturel) devraient permettre</p>	<p>[-] De potentiels risques technologiques en lien avec les dispositifs de production d'énergies renouvelables et les installations relatives au développement et à l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques, lors de leur exploitation (explosions, émanations, incendies, mouvements de terrains, ...), mais aussi des pollutions ou encore des nuisances sonores et/ou olfactives localisées.</p> <p>[-] Des risques de ruissellements, et plus globalement d'inondation dans les secteurs faisant l'objet de densification (centres-villes et centres-bourgs), ou concernés par de nouveaux aménagements (nouveaux logements</p>	<p>[R] Développer, en lien avec la stratégie et les orientations dédiées, un panel d'actions en faveur de la réduction des risques naturels et la vulnérabilité du territoire</p> <p>[R] Aménager sur des espaces déjà imperméabilisés / limiter l'imperméabilisation des nouvelles constructions / utiliser, dans la mesure du possible, du bâti existant</p> <p>[R] Limiter les incidences sur l'environnement de l'aménagement des dispositifs d'énergies renouvelables et réfléchir à la définition de zones de protection autour des habitations et des espaces sensibles</p>

Thématique	Incidences positives	Incidences négatives	Mesures ERC
	<p>de limiter, par la couverture végétale, les ruissellements agricoles.</p> <p>[+] Renforcer les zones de calme sur le territoire, et plus localement limiter les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports.</p> <p>[+] Protection et la valorisation de la trame noire et volonté de réduire la pollution lumineuse</p>	<p>performants, dispositifs de production d'énergies renouvelables, installations relatives au développement et à l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques, pistes cyclables, ...)</p> <p>Nuisances sonores ?</p>	<p>Mesure [R]: Limiter les nuisances sonores des populations en phase travaux par la mise en place d'une charte chantier vert.</p>

5. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

1. PRINCIPAUX ENJEUX LIES A LA PRESENCE DE SITES NATURA 2000

Les sites Natura 2000, sites d'intérêt européen accueillent de nombreuses espèces patrimoniales végétales et animales et ont un intérêt majeur pour la protection d'habitats menacés au niveau européen.

Le territoire de la CC du Haut Val d'Oise n'accueille aucun site Natura 2000 au sein de son périmètre. Toutefois, l'évaluation environnementale du PCAET analyse cinq sites Natura 2000 qui se situent dans un rayon de 20 km autour du périmètre intercommunal, dont trois sites relevant de la directive « Habitat » et deux sites relevant de la directive « Oiseaux ». Les sites Natura 2000 analysés sont donc les suivants :

Directive « Habitat » :

Les sites classés **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** sont issus de la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire.

- FR2200371 « **Cuesta du Bray** ». Ce site de 774 ha est constitué d'une falaise abrupte surplombant une fosse bocagère située dans l'Oise. Le site est composé à 87 % de forêts, mais se distingue surtout par les milieux ouverts d'une très grande valeur écologique et notamment les pelouses calcaires qui abritent une flore diversifiée. On recense près de 75 espèces floristiques d'intérêt patrimonial, ainsi que 3 espèces de chiroptères protégées, avec une importante population.
- FR2200379 « **Coteau de l'Oise autour de Creil** ». Ce site de 102 ha est situé sur les coteaux de l'Oise, avec une prédominance d'habitats boisés (87 % de forêts). L'intérêt du site réside dans les milieux ouverts qui abritent une diversité floristique avec la présence de 2 espèces protégées. La vulnérabilité du site est accrue avec l'urbanisation croissante à proximité et l'eutrophisation du cours d'eau.
- FR2200380 « **Massifs forestiers d'Halatte de Chantilly et d'Ermenonville** ». Ce site de 3 248 ha forme un vaste complexe forestiers, composé d'un cœur boisé et de quelques milieux ouverts. L'intérêt patrimonial est très important, puisqu'il y est recensé 19 espèces protégées ainsi que 45 espèces protégées.

Directive « Oiseaux » :

Les sites classés ZPS sont issus de la Directive européenne « Oiseaux ». Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration.

- FR2212005 « **Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du Roi** ». Ce site de 13 600 ha est composé d'un vaste cœur forestier. L'intérêt ornithologique est fort, avec la présence de 11 espèces d'oiseaux protégées au niveau européen.
- FR1112013 « **Sites de Seine-Saint-Denis** ». Ce site est composé de plusieurs entités en Seine-Saint-Denis. Le site situé dans le rayon de 20 km est celui du parc départemental Georges Valbon. Le bilan triennal fait état de 7 espèces d'oiseaux protégées : Butor étoilé, Blongios nain, Sterne pierregarin, Martin pêcheur, Pic mar, pic noir, Bondrée apivore.

La majorité des sites Natura 2000 n'apparaissent pas ou peu connectés par un réseau écologique aux milieux naturels présents sur le territoire de la CCHVO. En effet, les sites Cuesta du Bray (ZSC 3) et sites de Seine St Denis (ZPS 2) sont particulièrement éloignés du territoire (20 km) sans être liés par un corridor écologique majeur. Le site des coteaux de l'Oise autour de Creil est quant à lui lié au territoire par le corridor multi-trame identifié dans le SRCE, tandis que les sites Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville et Forêts picardes : massifs des trois forêts et bois du Roi apparaissent liés par la trame boisée, sans qu'il n'y ait pour autant de corridor identifié entre les sites et le territoire.

Localisation des sites susceptibles d'être touchés et des sites Natura 2000 des Directives « Oiseaux et habitats » susceptibles d'être touchés par le PCAET
 Evaluation Environnementale Stratégique et PCAET de la CC du Haut-Val-d'Oise, Mars 2023



5 km

Sources : IGN - BD TOPO Décembre 2020 ; INPN 2016 et 2019
 Réalisation : Even Conseil, Mars 2023



Trames vertes régionales traduisant les fonctionnalités écologiques entre le territoire de la CCHVO et son périmètre élargi

■ Réserveur de biodiversité

Corridors surfaciques
 SRADDET Haut-de-France

- Boisé
- Multitrame
- Ouvert

SRCE Ile-de-France

- Sous-trame herbacé
- Sous-trame calcaire
- Sous-trame bleue
- Sous-trame arborée

Sites Natura 2000 susceptibles d'être impactés

■ Sites Natura 2000 de la Directive Habitat

1. Coteaux de l'Oise autour de Creil
2. Massif forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville
3. Cuesta du Bray

■ Sites Natura 2000 de la Directive Oiseaux

1. Forêt picardes: massif des trois forêts et bois du Roi
2. Sites de Seine-Saint-Denis

● Sites de projets du PCAET

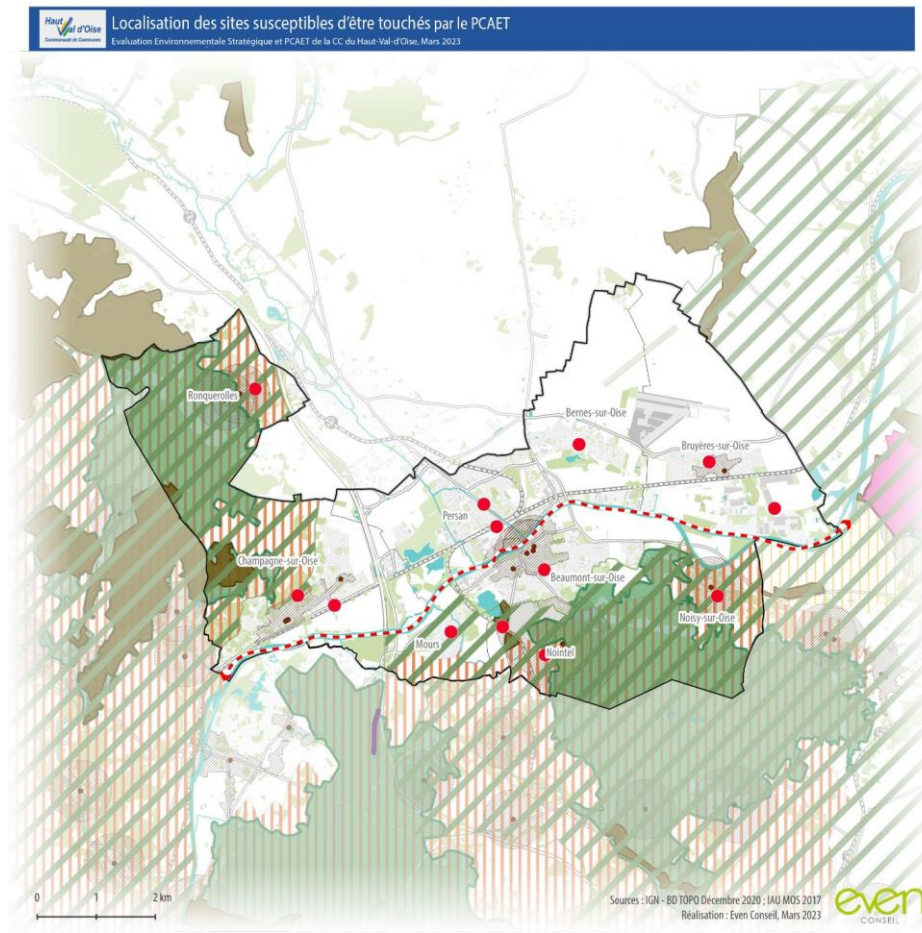
PRINCIPALES INCIDENCES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000

L'analyse des effets de la mise en œuvre du PCAET de la CC du Haut Val d'Oise sur les sites Natura 2000 situés dans un périmètre de 20 km autour du territoire n'a ainsi pas mis en évidence des incidences négatives notables. Les sites Natura 2000, de par leur distance et leur situation en amont par rapport au territoire de la CCHVO ne seront pas affectés négativement par le PCAET.

A l'inverse, il faut noter que la mise en œuvre du PCAET porte de manière générale des incidences positives sur le volet Trame Verte et Bleue et Trame Noire, notamment à travers le développement d'outils de protection des éléments de la Trame Verte urbaine.

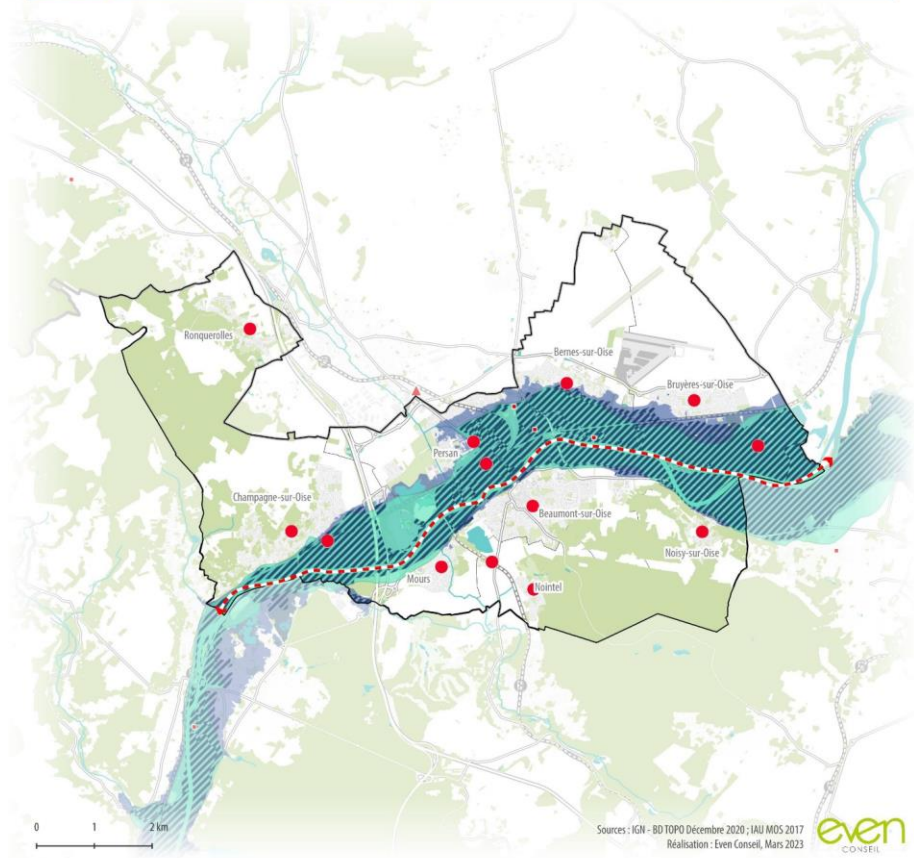
6. ANALYSE DES AUTRES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES PAR LE PCAET

Dans le rapport d'évaluation environnemental, les centres-villes, les gares, les berges de l'Oise et la station multi-énergie prévue dans le secteur du port de Bruyères-sur-Oise ont été analysés comme site pouvant être touchés par la mise en œuvre en du PCAET.



- Sites de projets du PCAET
- Périmètre de protection et d'inventaire
- NZO00 - Zone de Protection Spéciale
- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Parc Naturel Régional
- Patrimoine**
- Monument historique
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Site Classé
- Site Inscrit

Localisation des sites susceptibles d'être touchés par le PCAET
 Evaluation Environnementale Stratégique et PCAET de la CC du Haut-Vall-d'Oise, Mars 2023



● Sites de projets du PCAET

Les sensibilités environnementales à prendre en compte

Risque inondation

- ▨ Périmètre du Plan de Prévention des Risques Vallée de l'Oise (PPRI)
- Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI)
- Atlas des Zones Inondables (AZI)

Risques technologiques

- Secteurs d'information sur les sols (SIS)
- ▲ ICPE: Seveso seuil bas
- ▲ ICPE: Seveso seuil haut

Les incidences pressenties pour chacun de ces sites sont présentées ci-dessous.

1. LES CENTRES-VILLES ET BOURGS

Analyse des incidences		
Incidences positives attendues	Incidences négatives envisagées	
	Directes / temporaires [T] ou Permanentes [P]	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]
<ul style="list-style-type: none"> > Atténuation de l'effet d'ICU (Actions 6, 7, 18) > Amélioration du cadre paysager et écologique, accueil de la biodiversité urbaine (Actions 4, 6, 7, 8) > Réduction des consommations énergétiques (Actions 1, 9, 10, 11, 15, 16, 21) > Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments : logements, commerces, bâtiments publics (Actions 1, 15, 16, 21). > Réduction de la précarité énergétique des habitants (Actions 1, 21) > Amélioration de la qualité de l'air (renouvellement du parc automobile, réduction des déplacements, usage des modes doux) (Actions 1, 7, 10, 11, 15, 16, 21) > Réduction des nuisances liées à la voiture individuelle (Actions 10, 11) 	<ul style="list-style-type: none"> > [P] Potentielles incidences sur le patrimoine en lien avec les opérations de rénovation énergétique sur la majorité des communes (Actions 1, 15, 21) > [T] Potentielles incidences sur le paysage en lien avec les opérations de rénovation énergétique, notamment sur Champagne-sur-Oise, Mours, Nointel, Noisy-sur-Oise et Ronquerolles (Actions 1, 15, 21) > [T/P] Sentiment d'insécurité de la part de la population en lien avec la réduction de l'éclairage public (Actions 8) > [T/P] Production de déchets en lien avec les installations solaires (Action 16, 21) 	<ul style="list-style-type: none"> > [P] Potentielle artificialisation des sols pouvant renforcer le risque inondation, notamment sur le centre-ville de Persan (Actions 11) > [P] Maintien de la circulation routière en lien avec le renouvellement du parc automobile (électrification) permettant la réduction des émissions de polluants (Action 11)
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation		
Eviter	Réduire	Compenser
<ul style="list-style-type: none"> > Préserver le patrimoine bâti (Actions 1, 15, 21) > Assurer l'insertion des rénovations et autres travaux dans l'environnement paysager et patrimonial (Actions 7,15) > Eviter de nouvelles imperméabilisations (Action 11) 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation (mesure n° 3) > Choix du dispositif de fonctionnement de l'éclairage (Action 8) > Anticiper le recyclage et le traitement des installations solaires (Action 21) ; > Profiter des nouveaux aménagements pour renforcer la nature en ville (Actions 6, 7, 18) > Limiter les nuisances lors de la phase travaux avec la mise en place d'une charte chantier vert (par exemple) (Actions 1, 11, 15, 21) 	

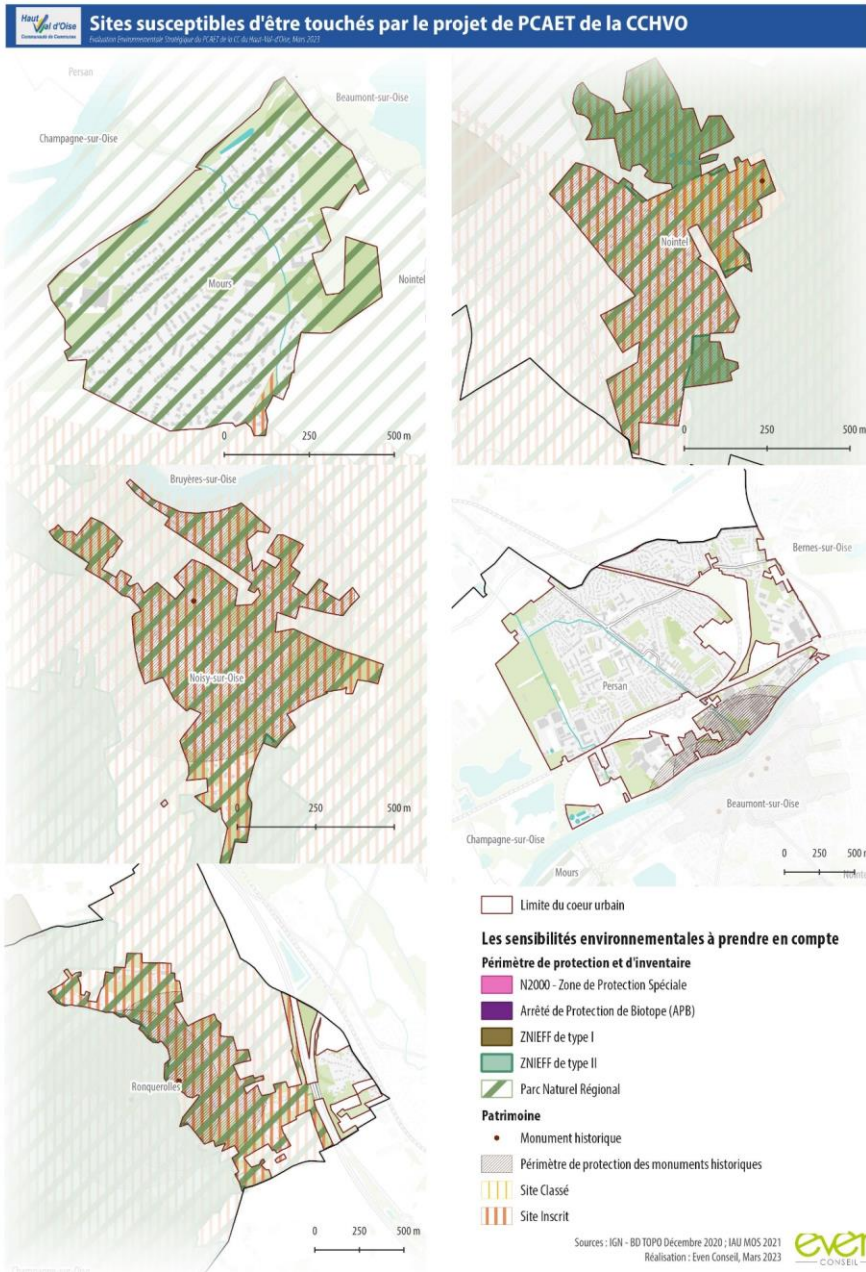
Sites susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCHVO



- | | |
|---|---|
| Limite du coeur urbain | Parc Naturel Régional |
| Les sensibilités environnementales à prendre en compte | |
| Périmètre de protection et d'inventaire | |
| N2000 - Zone de Protection Spéciale | Patrimoine |
| Arrêté de Protection de Biotope (APB) | Monument historique |
| ZNIEFF de type I | Périmètre de protection des monuments historiques |
| ZNIEFF de type II | Site Classé |
| | Site Inscrit |

Sources : IGN - BD TOPO Décembre 2020 ; IAU MOS 2021
 Réalisation : Even Conseil, Mars 2023





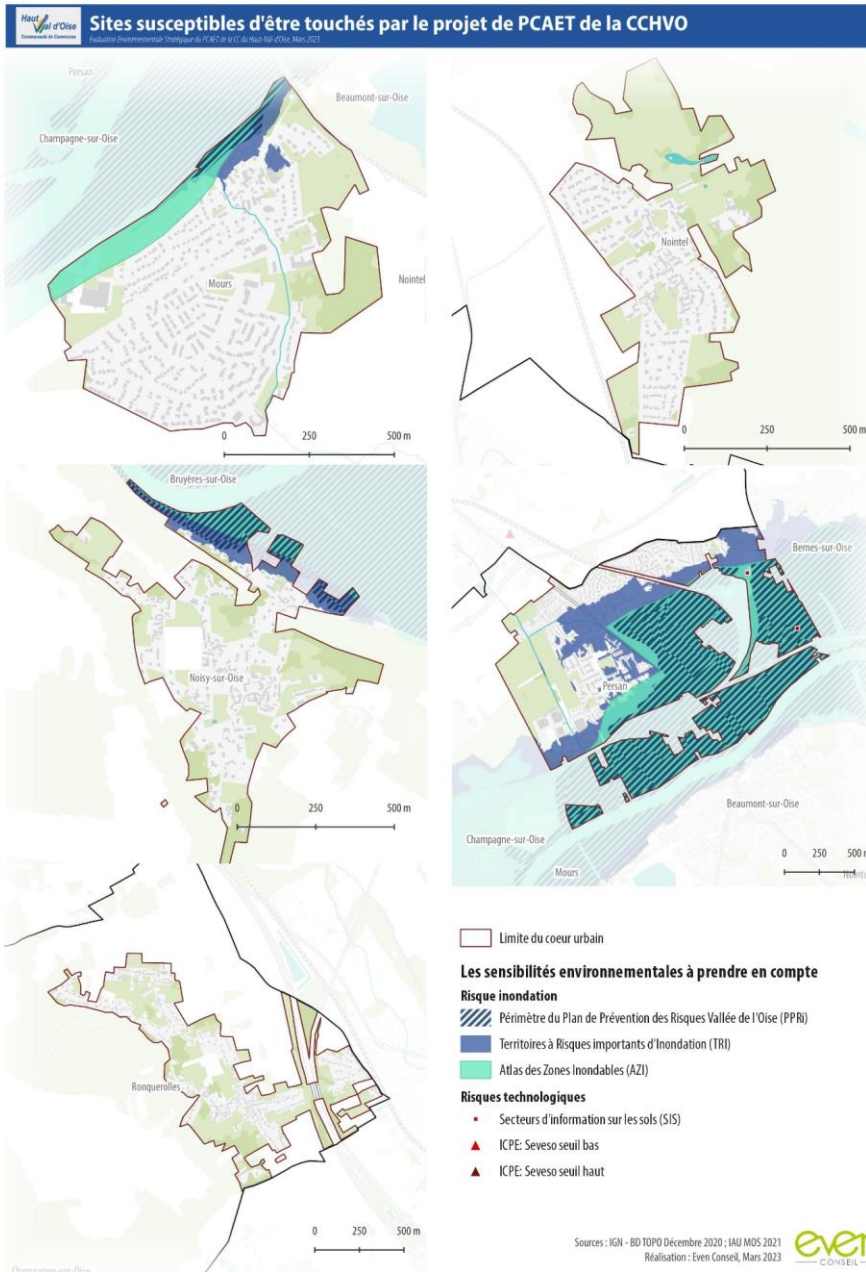
Sites susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCHVO



- Limite du cœur urbain
- Atlas des Zones Inondables (AZI)
- Les sensibilités environnementales à prendre en compte**
- Risque inondation**
- Périmètre du Plan de Prévention des Risques Vallée de l'Oise (PPRI)
- Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI)
- Risques technologiques**
- Secteurs d'information sur les sols (SIS)
- ▲ ICPE: Seveso seuil bas
- ▲ ICPE: Seveso seuil haut

Sources : IGN - BD TOPO Décembre 2020 ; IAU MOS 2021
Réalisation : Even Conseil, Mars 2023

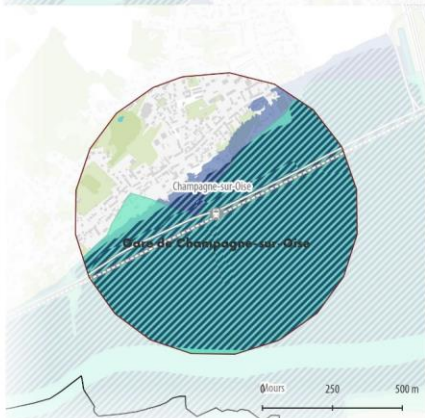
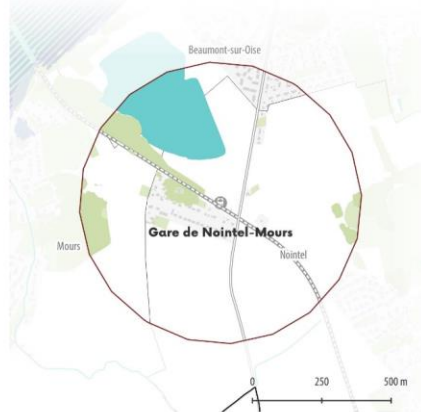
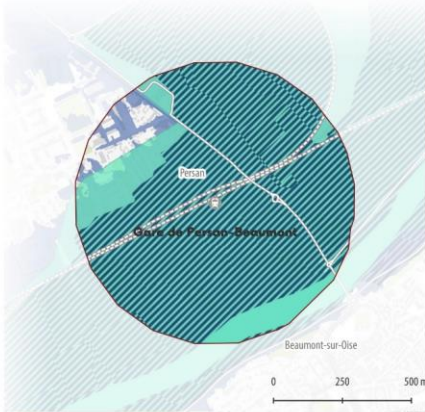




2. LES GARES

Analyse des incidences		
Incidences positives attendues	Incidences négatives envisagées	
	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]
> Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES liées à la réduction des déplacements individuels et motorisés	> [P] Potentielle augmentation des nuisances sonores en lien avec l'augmentation de la circulation ferroviaire, des transports en communs qui convergent vers les gares > [P] Potentielle augmentation de l'exposition des usagers et leurs véhicules au risque inondation, notamment sur les gares de Persan-Beaumont et de Champagne-sur-Oise	
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation		
Eviter	Réduire	Compenser
> Eviter de nouvelles imperméabilisations de secteurs dans le cadre de l'aménagement des bornes de recharge, et de chemins ruraux dans le cadre de maillage en pistes cyclables > La préservation et mise en valeur des qualités paysagères et plantations existantes	> Anticiper le recyclage et le traitement des installations (bornes de recharge) > Profiter des nouveaux aménagements pour renforcer la nature en ville et développer la biodiversité sur le territoire	

Sites susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCHVO



□ Limite du quartier de gare (500m autour de la gare)

Les sensibilités environnementales à prendre en compte

Risque inondation

- ▨ Périètre du Plan de Prévention des Risques Vallée de l'Oise (PPRI)
- Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI)
- Atlas des Zones Inondables (AZI)

Risques technologiques

- Secteurs d'information sur les sols (SIS)
- ▲ ICPE: Seveso seuil bas
- ▲ ICPE: Seveso seuil haut

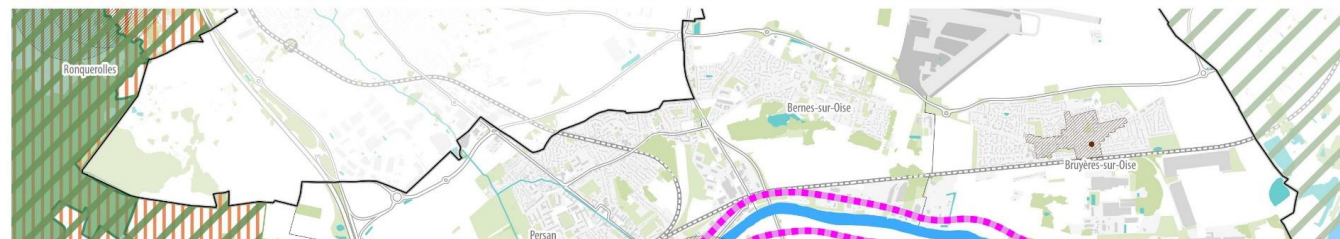
Sources : IGN - BD TOPO Décembre 2020 ; IAU MOS 2021
Réalisation : Even Conseil, Mars 2023

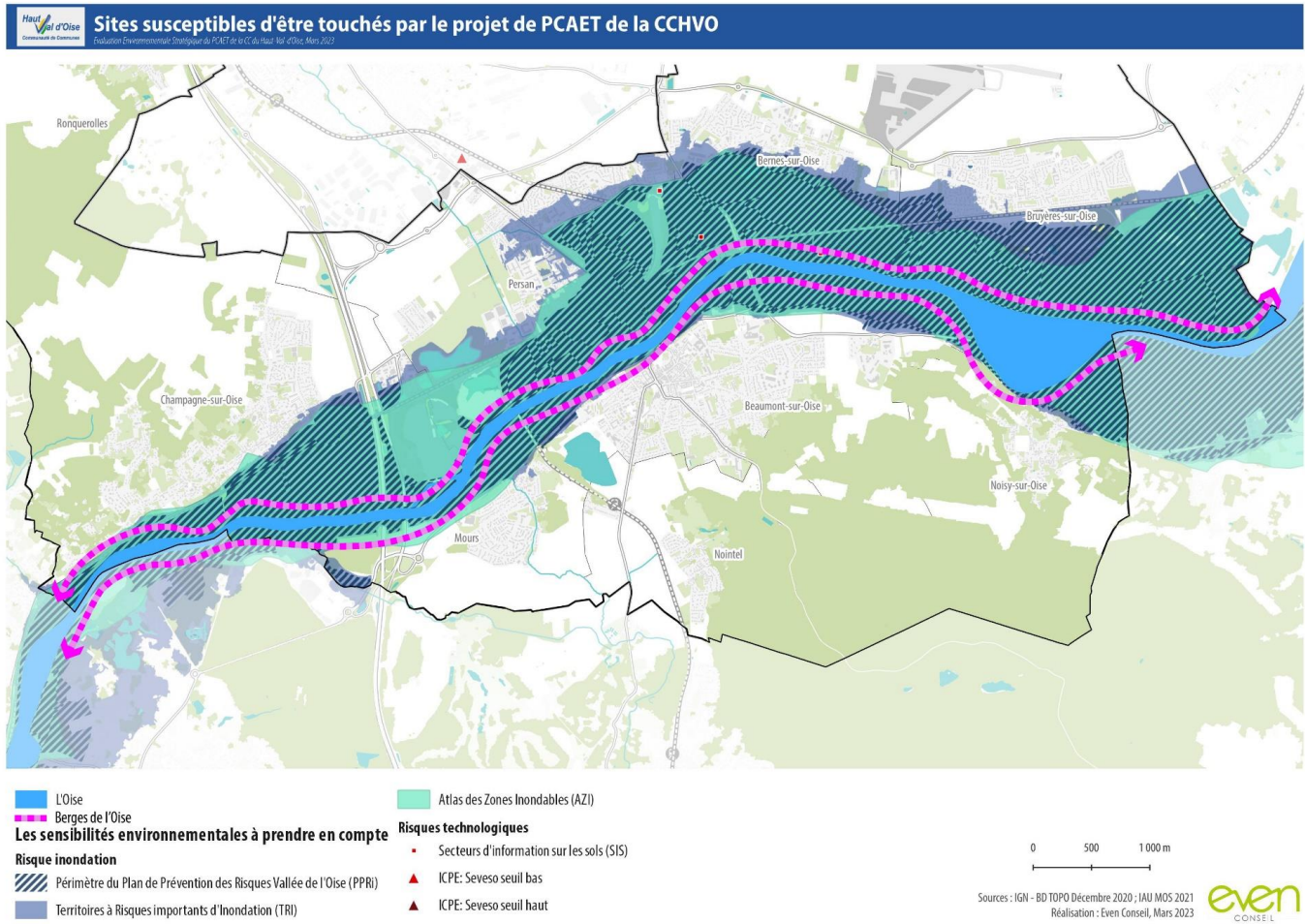


3. LES BERGES DE L'OISE

Analyse des incidences		
Incidences positives attendues	Incidences négatives envisagées	
	Directes / temporaires ou Permanentes	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]
<ul style="list-style-type: none"> > Réduction des consommations énergétiques/émissions de GES par la substitution des modes motorisés vers les mobilités douces (Actions 9, 10). > Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel sur les communes Beaumont-sur-Oise, Mours et Noisy-sur-Oise (Action 9) > Potentielles créations de continuités écologiques via les abords des voies, si celles-ci sont accompagnées d'aménagements paysagers, notamment rive droite (Bruyères-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Persan et Champagne-sur-Oise) (Action 9) 	<ul style="list-style-type: none"> > [P] Pas d'incidence négative si pas de nouvelle imperméabilisation des sols > [P] Vigilance quant à l'exposition des berges face aux inondations (notamment rive droite), potentielle augmentation de l'exposition des usagers 	
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation		
Eviter	Réduire	Compenser
<ul style="list-style-type: none"> > Eviter de nouvelles imperméabilisations de secteurs dans le cadre de l'aménagement des berges 		

Sites susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCHVO
Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de CCHVO de Haut Val d'Oise, Mars 2022





4. LA STATION MULTI-ENERGIE D'HAROPA PORT

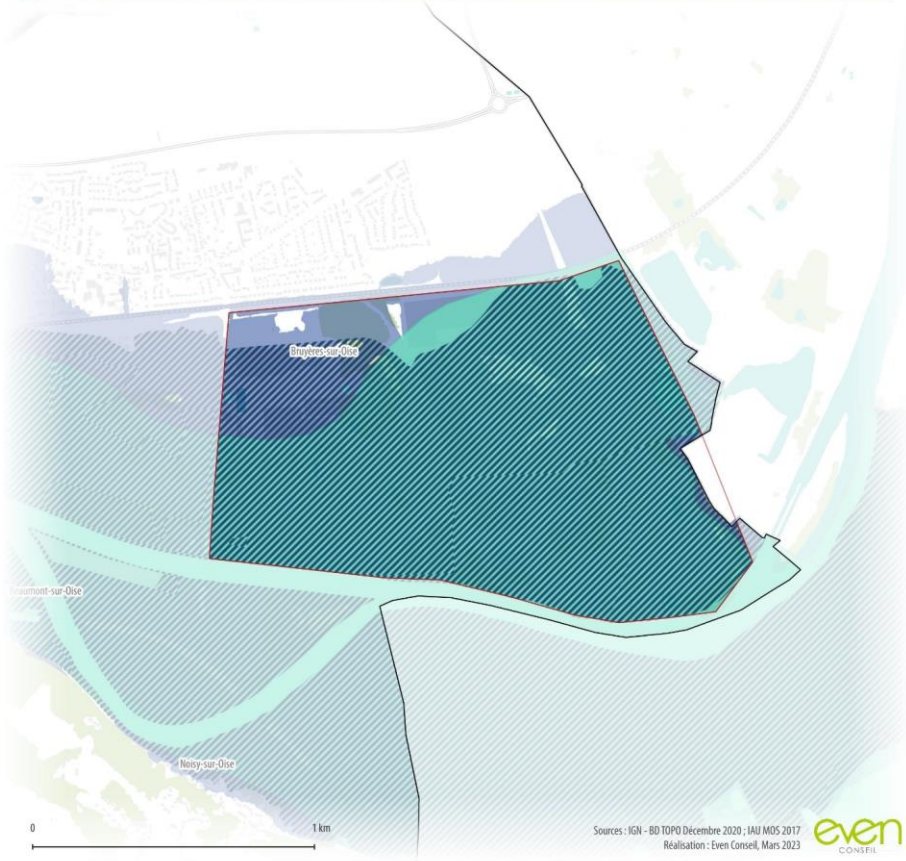
Analyse des incidences		
Incidences positives attendues	Incidences négatives envisagées	
	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]	Indirectes / Temporaires [T] ou permanentes [P]
<p>> Incidences positives sur les besoins énergétiques, le climat, la qualité de l'air renforcés dans le cadre de l'usage de véhicules bas-carbone (GNV/bioGNV, hydrogène etc.) au dépend de véhicules motorisés</p> <p>> Une réduction attendue des nuisances sonores via des modes de transport bas-carbone bas carbone, plus sobres pour les marchandises</p>	<p>> [P] Potentielle consommation et artificialisation d'espaces forestiers, semi-naturels ou ouverts artificialisés et imperméabilisation des sols pour le développement de la station multi-énergie selon le site retenu</p> <p>> [P] Une éventuelle destruction d'habitats naturels selon le site retenu</p> <p>> [P] Une perturbation potentielle de la biodiversité liée au fonctionnement de la station</p> <p>> [P] Vigilance quant à l'augmentation des flux de véhicules et des nuisances liées</p> <p>> [T] Vigilance quant à l'exposition du site au risque inondation</p> <p>> [T] Vigilance en phase chantier face aux sites et sols pollués ou potentiellement pollués</p> <p>> [P] Une augmentation des déchets à traiter en lien avec l'installation de la station multi-énergie</p> <p>> [P] L'installation d'éclairages supplémentaires susceptible de perturber la trame noire</p>	<p>> [P] La pollution des milieux naturels dans le cadre d'éventuels dépôts sauvages</p> <p>> [P] Sans précaution particulière, un risque de nouvelles fragmentations de la trame verte et bleue</p> <p>> [P/T] L'augmentation des eaux de ruissellement en lien avec l'augmentation de l'imperméabilisation des sols</p>
Mesures d'évitement, de réduction et de compensation		
Eviter	Réduire	Compenser
<p>> Préciser le projet afin de faciliter l'évaluation et les incidences pressenties</p> <p>> Prévoir des mesures pour limiter les nuisances en phase travaux</p> <p>> Eviter l'imperméabilisation des sols du secteur</p>	<p>> Préciser le projet afin de faciliter l'évaluation et les incidences pressenties</p> <p>> Prévoir des mesures pour limiter les nuisances en phase travaux</p> <p>> Profiter des nouveaux travaux pour renforcer la nature sur le secteur</p>	

Sites et secteurs susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCVHO



- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Site potentiel d'implantation de la borne multi-énergie/usage <p>Les sensibilités environnementales à prendre en compte</p> <p>Périmètre de protection et d'inventaire</p> <ul style="list-style-type: none"> N2000 - Zone de Protection Spéciale Arrêté de Protection de Biotope (APB) ZNIEFF de type I ZNIEFF de type II Parc Naturel Régional <p>Patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monument historique Périmètre de protection des monuments historiques Site Classé Site Inscrit | <p>Occupation du sol (mos 2021)</p> <ul style="list-style-type: none"> Forêts Milieux semi-naturels Espaces agricoles Eau Espaces ouverts artificialisés Habitat individuel Habitat collectif Activités Équipements Transports Carrières, décharges, chantiers |
|---|---|

Sites et secteurs susceptibles d'être touchés par le projet de PCAET de la CCVHO



- Site potentiel d'implantation de la borne multi-énergie/usage
- Les sensibilités environnementales à prendre en compte**
- Risque inondation**
- Périmètre du Plan de Prévention des Risques Vallée de l'Oise (PPRi)
- Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI)
- Atlas des Zones Inondables (AZI)
- Risques technologiques**
- Secteurs d'information sur les sols (SIS)
- ▲ ICPE: Seveso seuil bas
- ▲ ICPE: Seveso seuil haut

7. LE DISPOSITIF DE SUIVI DE L'APPLICATION DU PCAET AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de suivre à la fois la bonne mise en œuvre du PCAET sur le territoire, et l'évolution des enjeux environnementaux, un tableau de suivi a été réalisé. Les indicateurs de suivi ont été déterminés sur la base des chiffres clés ressortis du diagnostic du PCAET et de l'état initial de l'environnement, ainsi que les indicateurs de suivi déterminés pour chaque fiche action du PCAET.

Les indicateurs ont été répartis en 3 catégories :

- Les *indicateurs Climat/Air/Energie*. Ces indicateurs généraux permettent de regarder de manière globale les effets de la mise en œuvre du PCAET sur l'évolution des consommations énergétiques et de la production en énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet-de-serre et de polluants atmosphériques, et ainsi mesurer l'évolution vis-à-vis des objectifs de la stratégie.
- Les *indicateur sectoriels*. Ces indicateurs reprennent les cinq secteurs identifiés dans le diagnostic. Il permettent de mesurer l'évolution de la mise en œuvre des actions sur chacun des secteurs et leurs objectifs respectifs.
- Les *autres indicateurs environnementaux*. Ces indicateurs sont notamment pertinents pour mesurer les impacts du programme d'action sur l'environnement, et mesurer les effets de la crise climatique sur le territoire et son adaptation.

Les indicateurs comprennent la source de la donnée, l'état zéro à la date la plus récente, ainsi que l'objectif et la périodicité afin d'assurer un suivi complet et permettre une évaluation optimale à mi-parcours.

1. INDICATEURS CLIMAT/AIR/ENERGIE

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
Climat	Emissions de GES totales	kteqCO ₂	AirParif / AREC via le ROSE	2018	99,5 kteqCO ₂	Diminution : de 36% en 2030 et de 80% en 2050	3 ans
Energie	Consommation énergétiques totales	GWh	AirParif / AREC via le ROSE	2018	557 GWh (2018)	Diminution : de 10% en 2030 De 25% en 2050, voire de 50%	3 ans
	Part des énergies fossiles dans le mix énergétique	GWh/ %	AirParif / AREC via le ROSE	2018	67%	Diminution	3 ans
	Production d'énergies renouvelables	GWh	AirParif / AREC / CCHVO	2019	281 MWh (hors géothermie, 2019)	50 GWh/an en 2030 125 GWh/an en 2050	3 ans
	Part de la production d'EnR dans les consommations énergétiques totales	%	AirParif / AREC via le ROSE	2019	0,05% (hors géothermie)	25% de la consommation finale d'énergie en 2050	3 ans
	Nombre d'installation de production d'énergie solaire	Nombre	AirParif / AREC via le ROSE	2020	137	Augmentation	3 ans
Air	Emissions de polluants atmosphériques	t	AirParif	2020	584,8 t	Diminution	3 ans
	Concentrations annuelles en polluants atmosphériques	Ug/m ³	AirParif	2020	Sur le territoire (2020) : [NOx] = 10 à 15 µg/m ³ [PM10] = 16 µg/m ³ [PM2.5] = 8 µg/m ³ Aux abords des axes routiers (A16 / D131) (2020) : [NOx] = 30 - 35 µg/m ³ [PM10] = 16 µg/m ³ [PM2.5] = 8 µg/m ³	Objectifs du PREPA	3 ans

	Qualité de l'air par polluants atmosphériques		AirParif		PM2.5 PM10 NO2 O3 SO2	/	3 ans
--	---	--	----------	--	-----------------------------------	---	-------

2. INDICATEURS SECTORIELS

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
Transport	Consommations énergétiques du secteur des transports	GWh	AirParif / AREC	2018	128 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur des transports	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	34,8 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Consommation énergétique du secteur des transports routiers	GWh	AirParif / AREC	2018	128 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur des transports routiers	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	34,8 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur des transports routiers	t	AirParif	2018	144,3 t (2018, global)	Diminution	3 ans
	Nombre de véhicules électriques/ hybrides sur le territoire	Nombre	Ministère de la Transition écologiques - SDES	2021	84 voitures électriques 66 véhicules hybrides	Diminution	1 an
	Nombre de bornes de recharge électrique pour véhicules	Nombre	SDEVO/ CCHVO/ Communes		A consolider	Augmentation	1 an
	Nombre de bornes vélos : - Vélos libre-service - Bornes de recharge vélos individuels	Nombre	CCHVO / Communes	2022	- 0 au démarrage de l'action - 0 au démarrage de l'action	Augmentation	1 an
	Longueur du réseau cyclable	Km	CCHVO	2022	13,5 km	Augmentation	3 ans

Commenté [EC1]: Attente du retour du SDEVO

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
	Part du vélo dans les déplacements domicile-travail	%	INSEE (Indicateur ACT G2)	2019	0,7 %	Augmentation	3 ans
	Part de la marche dans les déplacements domicile-travail	%	INSEE (Indicateur ACT G2)	2019	5 %	Augmentation	3 ans
	Place de stationnement pour véhicules covoiturage	Nombre	CCHVO / Communes	2022	16	Augmentation	3 ans
	Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail	%	INSEE (Indicateur ACT G2)	2019	24,1 %	Augmentation	3 ans
	Fréquentation des lignes du réseau de bus	Passagers/an	IDF Mobilités			Augmentation	1 an
	Nombre de bus passant aux carburants décarbonés	Nombre	CCHVO			100%	3 ans
	Création d'espaces de coworking/ tiers-lieux	Nombre	CCHVO	2023	0 au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
Résidentiel	Consommations énergétiques du secteur résidentiel	GWh	AirParif / AREC	2018	237,5 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur résidentiel	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	34,4 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel	t	AirParif	2018	197,5 t	Diminution	3 ans
	Nombre de dossiers finalisés dans le cadre de l'OPAH (logements rénovés)	Nombre	CCHVO/ ANAH	2023	0 au démarrage de l'action	Augmentation	1 an
	Nombre de personnes sensibilisées aux écogestes	Nombre	CCHVO	2022	0 au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Nombre de ménages et entreprises ayant bénéficié de la plateforme SARE, par niveau d'expertise	Nombre	CCHVO	2022	196 actes métiers de premier niveau (A1, A2, A4)	Augmentation	3 ans

Commenté [EC2]: Attente retour d'IDF Mob

Commenté [EC3R2]: Toujours pas de retour à l'heure actuelle malgré relance. En espérant en avoir une avant transmission à l'autorité environnementale.

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
Tertiaire	Consommations énergétiques du secteur tertiaire	GWh	AirParif / AREC	2018	145 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur tertiaire	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	17,5 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire	kteqCO ₂	AirParif	2018	17,6% du total des GES 17 540 teqCO ₂ Scope 1 : 13,1kteqCO ₂ Scope 2 : 4,4 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Nombre d'entreprises sensibilisées aux écogestes	Nombre	CCHVO / CCI	2023	0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Nombre de bâtiments publics rénovés	Nombre	Communes / CCHVO	2023	0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Economie d'électricité communale	kWh	Communes	2023	0	Diminution	1 an
	Consommation énergétique des bâtiments publics (Gymnase Stéphane Diagana)	kWh/an	CCHVO	2022	162 956 kWh	Diminution	1 an
	Consommation énergétique du centre aquatique	kWh/an	AirParif / AREC	2022	1 820 803 kWh	Diminution	1 an
	Consommations énergétiques des commerces	GWh	AirParif / AREC	2018	46,8 GWh	Diminution	3 ans
Agriculture	Consommations énergétiques du secteur agricole	GWh	AirParif / AREC	2018	1,9 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur agricole	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	2,7 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur agricole	t	AirParif	2018	584,8	Diminution	3 ans
	Nombre d'exploitations agricoles	Nombre	Agreste RA 2020	2020	16	Pas de diminution	3 ans

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
	Nombre d'exploitations en agriculture biologique	Nombre	Agrete RA 2020	2020	0	Augmentation	3 ans
	Surface agricole utile (SAU)	ha	Agrete RA 2020	2020	1 770 ha	Pas de diminution	3 ans
	Diagnostic climat/énergie effectué dans les exploitations agricoles	Nombre	CCHVO / CCI	2023	0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
Industrie	Consommations énergétiques du secteur industriel	GWh	AirParif / AREC	2018	44,5 GWh	Diminution	3 ans
	Emissions de GES du secteur industriel	kteqCO ₂	AirParif / AREC	2018	9,5 kteqCO ₂	Diminution	3 ans
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur industriel	t	AirParif	2018	61,3 t (2018, global)	Diminution	3 ans

3. AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
Eau	Etat chimique des masses d'eau		Seine Normandie	2019	Mauvais	Bon (amélioration)	5 ans
	Nombre de personnes sensibilisées à la gestion des eaux pluviales	Nombre	Communes / CCHVO		0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Nombre de récupérateurs d'eau de pluie distribués	Nombre	Communes / CCHVO		0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Consommation d'eau par habitant	L/hab	RPQS			Diminution	3 ans
	Production en eau potable	m ³	RPQS	Moyenne 2009-2024	6 578 742 m ³ /an	Diminution	
Biodiversité / Milieux naturels	Consommation d'espace	ha	CEREMA (portail de l'artificialisation)	2019-2021	57 ha entre 2019 et 2021 inclus	Diminution	3 ans
	Nombre d'arbres et arbustes plantés	Nombre	CCHVO / Communes	2022	253	Augmentation	1 an
	Espaces verts par habitants	m ² /hab	Corine Land Cover/MOS	2018	38,5m ²	Augmentation	3 ans
	Surface en forêt	ha	Institut Paris Région (MOS)	2021	1 087 ha (2021)	/	3 ans
	Surface en milieux semi-naturels	ha	Institut Paris Région (MOS)	2021	189 ha (2021)	/	3 ans
	Surface en espaces ouverts artificialisés	ha	Institut Paris Région (MOS)	2021	510 ha (2021)	/	3 ans
	Surface en espaces agricoles	ha	Institut Paris Région (MOS)	2021	1 089 ha (2021)	/	3 ans
Déchets	Tonnage de déchets collectés : OMR	kg/hab	RPQS Tri-Or	2019	299,2 kg/hab (2019)	Diminution	3 ans
	Part de la valorisation matière	%	RPQS Tri-Or	2019	22,6 %	Augmentation	3 ans
	Taux de refus de tri des déchets	%	RPQS Tri-Or	2019	23%	Diminution	3 ans
	Installation de ressourcerie	Nombre	CCHVO	2022	1	Augmentation	3 ans
	Installation de bornes de tri intelligente	Nombre	CCHVO	2023	0	Augmentation	3 ans

THEMATIQUE	INDICATEUR	UNITE	SOURCE	REFERENCE	ETAT ZERO	OBJECTIF	PERIODICITE
	Part des camions n'utilisant pas d'énergie fossile	% / Nombre	Tri-or	2023	0 Au démarrage de l'action	Augmentation	3 ans
	Nombre de composteurs distribués	Nombre	Tri-Or / CCHVO	2021	32	Augmentation	3 ans
Risques / Nuisances	Sites BASIAS	Nombre	Géorisques	2021	159 (2021)	Diminution	3 ans
	Sites BASOL	Nombre	Géorisques	2021	11 (2021)	Diminution	3 ans
	Nombre d'ICPE	Nombre	Géorisques	2021	27 (2021)	/	3 ans